

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **20 juillet 2017**

Délibération n° 2017-1978

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Compte administratif 2016 - Tous budgets**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Brumm

Président : Monsieur Claude Vial

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : vendredi 07 juillet 2017

Secrétaire élu : Monsieur Alexandre Vincendet

Affiché le : lundi 24 juillet 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mmes Bouzerda, Vullien, M. Brumm, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, Ait-Maten, M. Artigny, Mmes Beauteemps, Berra, MM. Berthilier, Bousson, Bravo, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mmes David, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Leclerc, MM. Llung, Martin, Mme Michonneau, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, MM. Odo, Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Bret (pouvoir à M. Kabalo), Da Passano (pouvoir à M. Barral), Crimier (pouvoir à Mme Bouzerda), Philip (pouvoir à Mme Picot), Rousseau (pouvoir à Mme Vullien), Pouzol (pouvoir à M. Suchet), Mme Belaziz (pouvoir à Mme Gandolfi), MM. Vesco (pouvoir à M. Bernard), Aggoun, Mme Balas (pouvoir à M. Guillard), M. Barret (pouvoir à M. Rantonnet), Mme Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), MM. Blache (pouvoir à Mme Nachury), Blachier (pouvoir à Mme Varenne), Boumertit (pouvoir à Mme Burricand), Broliquier (pouvoir à M. Geourjon), Mme Burillon (pouvoir à M. Brumm), MM. Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Compan (pouvoir à M. Petit), David (pouvoir à M. Jeandin), Mme de Lavernée (pouvoir à Mme Gardon-Chemain), MM. Fenech (pouvoir à Mme Sarselli), Fromain (pouvoir à M. Gascon), Mmes Guillemot (pouvoir à M. Longueval), Lecerf (pouvoir à M. Gomez), Maurice (pouvoir à M. Martin), Millet (pouvoir à M. Diamantidis), M. Passi, Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), Reveyrand (pouvoir à M. Devinaz), Servien (pouvoir à M. Vaganay), M. Sturla (pouvoir à M. Butin), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier).

Absents non excusés : MM. Calvel, Boudot, Casola, Genin, Rudigoz.

Conseil du 20 juillet 2017**Délibération n° 2017-1978**

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

objet : **Compte administratif 2016 - Tous budgets**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 juillet 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Pour exercer l'ensemble de ses compétences, la Métropole de Lyon dispose de 6 budgets. Trois budgets relèvent de la nomenclature M 57 : le budget principal, le budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe et le budget annexe du restaurant administratif. Les budgets annexes des eaux, de l'assainissement relèvent de la nomenclature M 49 et le budget annexe du réseau de chaleur de la nomenclature M 41.

Après la présentation synthétique des résultats tous budgets retraités, les comptes 2016 seront présentés pour chacun de ces budgets, et détaillés par politique publique. La présentation des éléments relatifs aux autorisations de programme et d'engagement figure en dernière partie du présent rapport.

I - Les résultats tous budgets retraités

Les budgets consolidés retraités ne prennent en compte que les mouvements réels et, par ailleurs, éliminent les doubles comptes. Pour 2016, ils s'élèvent à 3 247,9 M€ en recettes de fonctionnement et d'investissement et à 3 063,3 M€ en dépenses de fonctionnement et d'investissement.

L'autofinancement brut représente l'excédent des produits réels de fonctionnement retraités de l'exercice (2 748,8 M€) moins les charges réelles de fonctionnement retraitées de l'exercice (2 265,5 M€). Il ressort à 483,3 M€.

L'épargne nette correspond à l'autofinancement brut diminué des remboursements du capital de la dette retraitée (189,8 M€). L'épargne nette mesure la capacité de la collectivité à financer ses dépenses d'investissement grâce à ses ressources propres, une fois acquittée la charge obligatoire de la dette. Tous budgets confondus, l'épargne nette 2016 est de 293,5 M€.

La collectivité a mobilisé des emprunts nouveaux pour 76 M€. Ainsi, l'encours de la dette s'établit au 31 décembre 2016 à 2 063 M€, la capacité de désendettement étant de 4 ans et 3 mois.

Le montant des dépenses réelles d'investissement s'élève à 662,2 M€ (499,1 M€ en recettes), dont 397,4 M€ sur le périmètre d'investissement de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) (73,7 M€ en recettes).

II - Présentation du compte administratif par budget**1° - Le budget principal****a) - Les résultats**

Le compte administratif 2016 du budget principal (mouvement réel et d'ordre) est arrêté à la somme de 4 155,5 M€ en recettes et 4 006,9 M€ en dépenses.

Les recettes réelles de fonctionnement sont titrées pour 2 627 M€, soit 98,3 % de la prévision ouverte.

À la clôture, les dépenses réelles de fonctionnement atteignent 2 382,2 M€ pour une prévision de 2 470,9 M€ (96,4 %).

L'autofinancement brut retraité des indemnités de la désensibilisation de la dette (135,6 M€) s'élève à 380,3 M€. Après remboursement du capital de la dette à hauteur de 165,5 M€, l'épargne nette s'élève à 214,8 M€.

Les recettes réelles d'investissement, emprunts nouveaux compris et hors excédent de fonctionnement capitalisé, s'élèvent à 350,9 M€, soit 65,5 % de la prévision ouverte. Les recettes réelles totales, avec l'excédent de fonctionnement capitalisé de 162,9 M€, s'élèvent à 513,8 M€.

Les dépenses réelles d'investissement totales, y compris la dette, s'élèvent à 610,1 M€.

Les crédits de paiement pour financer la réalisation de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) atteignent 368,1 M€ en dépenses réelles et 71,5 M€ en recettes réelles.

Compte tenu des résultats antérieurs reportés, de l'affectation de l'excédent de fonctionnement au déficit d'investissement (162,9 M€), l'exercice 2016 s'achève avec un excédent global de 84,3 M€.

Avec des restes à réaliser en dépenses de 4,1 M€, le solde disponible à la clôture de l'exercice 2016 est de 80,2 M€ et fera l'objet d'une affectation au budget supplémentaire.

Compte administratif 2016 - budget principal - synthèse (mouvements réels et d'ordre) - tableau n° 1

Libellé	Investissement 2016 (en €)	Fonctionnement 2016 (en €)	Total 2016
recettes totales			
montant voté au budget primitif	682 631 825,00	2 520 196 015,00	3 202 827 840,00
montant voté*	1 603 028 411,06	2 957 431 313,90	4 560 459 724,96
total réalisé	1 247 400 096,44	2 908 134 978,54	4 155 535 074,98
taux de réalisation sur montant voté	77,82 %	98,33 %	91,12 %
taux de réalisation sur BP	182,73 %	115,39 %	129,75 %
dépenses totales			
montant voté au budget primitif	682 631 825,00	2 520 196 015,00	3 202 827 840,00
montant voté*	1 603 028 411,06	2 957 431 313,90	4 560 459 724,96
total réalisé	1 291 803 638,40	2 715 118 470,96	4 006 922 109,36
taux de réalisation sur montant voté	80,59 %	91,81 %	87,86 %
taux de réalisation sur BP	189,24 %	107,73 %	125,11 %
résultat de l'exercice	-44 403 541,96	193 016 507,58	148 612 965,62
résultat antérieur reporté	-162 913 774,17	261 513 151,65	98 599 377,48
affectation du résultat à l'investissement		-162 913 774,17	-162 913 774,17
résultat de clôture	-207 317 316,13	291 615 885,06	84 298 568,93
restes à réaliser dépenses	0,00	4 130 733,61	4 130 733,61
restes à réaliser recettes	0,00	0,00	0,00
résultat disponible	-207 317 316,13	287 485 151,45	80 167 835,32

* y compris excédent de fonctionnement affecté à l'investissement et capitalisé (162 913 774,17 €)

b) - Les politiques publiques

Les crédits de paiement exécutés en 2016 sont répartis entre les politiques publiques de la manière suivante :

**Compte administratif 2016 - budget principal - synthèse par politique publique
toutes sections - mouvements réels (en M€) - tableau n° 2**

Politiques publiques	Dépenses			Recettes		
	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
Économie, éducation, culture, sport	343,69	59,19	402,88	27,35	9,30	36,65
développement économique et compétitivité de la Métropole	9,37	7,34	16,71	2,15	1,16	3,31
rayonnement et attractivité de la Métropole	18,35	0,09	18,44	9,53	0,01	9,54
ville intelligente et politique numérique	7,62	3,22	10,85	1,81	0,67	2,47
insertion et emploi	238,76		238,76	12,23		12,23
enseignement supérieur et recherche	1,04	10,38	11,42	0,52	2,36	2,88
éducation	30,15	29,10	59,24	0,89	5,11	6,00
culture	35,16	7,73	42,89	0,15		0,15
sport	3,24	1,33	4,57	0,06		0,06
Solidarités et habitat	491,58	72,49	564,07	93,72	9,14	102,86
politique de l'enfance et de la famille	124,72	2,66	127,39	3,19	0,00	3,20
protection maternelle et infantile et prévention-santé	4,23	0,09	4,32	1,20		1,20
compensation du handicap	208,64	0,16	208,80	34,03		34,03
politique du vieillissement	134,25	1,11	135,36	44,47		44,47
habitat et logement	19,74	68,46	88,20	10,84	9,14	19,98
Aménagement du territoire	171,34	102,52	273,86	23,17	45,35	68,52
cohésion territoriale (dont Politique de la ville)	18,94	50,53	69,47	1,29	18,38	19,67
développement urbain	38,77	44,85	83,62	20,69	23,21	43,90
espaces publics : conception, entretien et gestion du domaine public	38,89	7,14	46,03	1,18	3,77	4,95
coopérations territoriales	74,74		74,74			
Mobilité	225,27	81,85	307,12	77,55	12,01	89,56
mobilité des biens et des personnes	225,27	81,85	307,12	77,55	12,01	89,56
Environnement	216,90	24,09	240,99	40,01	0,49	40,50
transition énergétique	2,22	0,95	3,18	0,75		0,75
cycle de l'eau	18,24	3,20	21,44	0,09	0,03	0,12
cycle des déchets	71,53	6,51	78,04	38,54	0,26	38,80
qualité de vie - santé & environnement - risques	116,75	10,55	127,30	0,07		0,07
espaces naturels, agricoles et fluviaux	8,15	2,88	11,03	0,56	0,20	0,76
Ressources	933,46	269,96	1 203,42	2 365,17	437,69	2 802,86
fonctionnement de l'institution	442,07	24,20	466,27	23,27	0,12	23,38
gestion financière	491,39	245,76	737,15	2 341,90	437,57	2 779,47
Total	2 382,24	610,09	2 992,34	2 626,96	513,98	3 140,95

Les principales réalisations de l'exercice 2016 sont détaillées ci-après par politique publique, en fonctionnement et investissement.

1 - Économie, éducation, culture, sport

Développement économique et compétitivité de la Métropole

Le renforcement de la compétitivité constitue un enjeu stratégique de la politique de développement économique portée par la Métropole. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 9,4 M€.

À ce titre, la Métropole consacre 2,4 M€ à la promotion et l'animation de l'entrepreneuriat, vecteur d'insertion sociale et de création d'emplois.

De plus, le soutien aux filières d'excellence telles que la robotique et les sciences de la vie (Biopôle à Gerland, Centre d'infectiologie, Cancéropole et bureau local de l'Organisation mondiale de la santé) s'élève à 1,8 M€ et celui porté au programme d'actions des 6 pôles de compétitivités présents sur le territoire métropolitain s'établit à 0,8 M€.

En recettes de fonctionnement, les produits des baux sont réalisés pour 2,1 M€ dont 0,6 M€ concerne les locaux de la pépinière d'entreprise Lacassagne, 0,5 M€ le Centre d'infectiologie à Lyon 7° et 0,2 M€ de la pépinière Val de Saône.

La Métropole enrichit son offre territoriale avec un montant de dépenses d'investissement de 7,3 M€. Au sein de cette enveloppe, elle investit dans la consolidation de l'entrepreneuriat notamment avec la pépinière de Givors (0,7 M€). Elle soutient l'innovation et la compétitivité, l'université et la recherche avec les pôles de compétitivité (1,4 M€), les opérations immobilières accompagnant les projets SUPERGRID (1 M€) et SYSPROD (1,4 M€) à Villeurbanne.

Une recette d'investissement de 1 M€ de la Région Auvergne Rhône-Alpes contribue au financement du projet d'aménagement du Biopôle de Gerland qui regroupe les leaders mondiaux en sciences du vivant à Lyon 7°.

Rayonnement et attractivité de la Métropole

18,4 M€ sont affectés à cette politique en dépenses de fonctionnement dont 5,1 M€ sont dédiés aux actions de développement touristique comprenant 4,6 M€ pour l'Office du tourisme et 1,6 M€ pour la promotion du label OnlyLyon.

Les soutiens aux actions de promotion et d'attractivité du territoire destinées aux entreprises représentent 3,8 M€ et les participations à l'Agence pour le développement économique de la région lyonnaise (ADERLY), au Pôle métropolitain et au Centre des congrès, 3,4 M€.

Les recettes de fonctionnement liées à cette politique s'élèvent à 9,5 M€. On note une progression du produit de la taxe de séjour qui passe de 6 M€ en 2015 à 6,6 M€ en 2016. La redevance d'exploitation du Centre des congrès reste stable (1,9 M€), tout comme la contribution de la Ville de Lyon au service commun des relations internationales (0,5 M€).

Ville intelligente et politique numérique

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 7,6 M€. 5,8 M€ financent les actions de modernisation de l'administration et de services à la population (informatisation des compétences sociales, projet de guichet numérique). 1,3 M€ est dédié aux nouveaux usages numériques (forum des interconnectés, projet TUBA et expérimentations sur la ville intelligente, déploiement du réseau d'initiative publique pour la fibre avec Rezopole, etc.).

Les recettes de fonctionnement atteignent 1,8 M€. Elles proviennent essentiellement des redevances d'occupation du domaine public et des loyers acquittés par les opérateurs téléphoniques (réseau câblé sous voirie).

En investissement, le déploiement du très haut débit (1,4 M€) a permis d'avoir fin 2016, 17 zones d'activités connectées à la fibre, notamment dans les Communes de Dardilly, Écully, Limonest, Saint Didier au Mont d'Or, Caluire et Cuire, Vénissieux, etc., soit 3 182 entreprises raccordables.

Insertion et emploi

238,8 M€ sont alloués à la mise en œuvre des orientations du programme métropolitain d'insertion pour l'emploi. Il s'agit d'organiser et d'assurer la gestion du dispositif de solidarité nationale du revenu de solidarité active (RSA) mais aussi d'associer les acteurs économiques en vue de développer les opportunités de retour à l'emploi durable.

L'allocation RSA versée aux bénéficiaires mobilise 222,4 M€, soit une hausse de 4,2 % plus faible que prévu grâce à une stabilisation du nombre d'allocataires, et comprenant :

- la revalorisation réglementaire des minimas sociaux de 0,1 % en avril 2016,
- la revalorisation réglementaire du RSA de 2 % en septembre 2016.

Les crédits alloués aux parcours d'accompagnement (5,9 M€) ont permis la poursuite du travail de refonte de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA avec l'objectif de mieux répondre aux besoins des allocataires en termes de volume de places et de qualité d'accompagnement.

Les 803 contrats aidés et 695 aides au poste représentent un budget de 1,9 M€.

Les actions en matières d'insertion par l'activité économique qui consistent à regrouper, coordonner, rapprocher les acteurs à l'échelle infra-territoriale en s'appuyant sur les Commissions locales d'insertion, mobilisent 5,6 M€.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 12,2 M€. Le cofinancement de l'État pour le RSA, via le fonds de mobilisation départementale d'insertion (FMDI), est de 9 M€. Les actions de recouvrement des indus permettent de percevoir 3 M€.

Enseignement supérieur et recherche

1 M€ est alloué en dépenses de fonctionnement au soutien à l'université et au budget opérationnel du service "vie étudiante" (Pass culture en particulier). La contribution de la Ville de Lyon à ce service mutualisé est de 0,5 M€.

En investissement les dépenses s'élèvent à 10,4 M€. La Métropole verse 4,7 M€ au titre des contrats de plan État-Région (CPER) 2007-2013 et 2015-2020. Il s'agit de financer notamment les projets Neurocampus de l'Université Lyon 1 (1,5 M€), la restructuration du bâtiment K de l'Université Lumière Lyon 2 (1 M€) et le projet immobilier de l'École centrale de Lyon à Écully pour la plateforme tribologie et dynamique des systèmes (0,8 M€). Les partenaires au projet Neurocampus ont apporté leurs concours financiers à hauteur de 0,9 M€.

2,2 M€ de dépenses sont dédiés aux opérations du projet Lyon Cité Campus, telles que l'Institut de nanotechnologie (0,7 M€ en dépenses pour 0,5 M€ en recettes), la construction de la plateforme d'innovation Axel'One campus sur le site Lyon Tech-La Doua à Villeurbanne (1,2 M€) et celle du bâtiment du laboratoire et de recherche LR8 sur le site Monod de l'École normale supérieure de Lyon à Lyon 7° (0,3 M€).

Dans le cadre du projet Lyon Cité Campus, la Métropole a approuvé la construction du bâtiment destiné à abriter le Centre européen de nutrition pour la santé (CENS) sur le site Jules Courmont Lyon-sud à Pierre Bénite. Cette opération, d'un montant total de 9 M€, est cofinancée à parts égales avec la Région et le Département. La Métropole verse une subvention de 0,8 M€ pour l'année 2016.

Une subvention d'équipement au profit de l'Office public de l'habitat Lyon Métropole habitat a été accordée pour la construction d'une résidence du Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) sur le site de Mermoz à Lyon 8° (0,9 M€).

Éducation

La Métropole compte 113 collèges, dont 77 publics et 36 privés pour près de 63 000 collégiens. Les dépenses de fonctionnement consacrées à l'éducation pour l'année 2016 sont de 30,1 M€ dont :

- 22,3 M€ (20,7 M€ en 2015) pour les dotations des collèges publics et privés,
- 2,9 M€ consacrés à l'entretien et au nettoyage des collèges,
- 1,9 M€ pour les différents postes de la restauration scolaire.

Les recettes de fonctionnement de 0,9 M€ recouvrent la participation des départements limitrophes dont les élèves sont scolarisés sur le territoire métropolitain et les compensations tarifaires des demi-pensions déléguées.

Les dépenses d'investissement 2016 s'élèvent à 29,1 M€.

12,8 M€ sont consacrés aux interventions récurrentes dans les collèges (études, aménagement des bâtiments, achats de mobiliers et équipements scolaires). Ce montant intègre également les participations aux cités mixtes scolaires (0,4 M€) et les subventions aux établissements privés versées en vertu de la loi Falloux pour subventionner des travaux (1,2 M€).

12,7 M€ financent les opérations de restructurations lourdes et constructions, notamment les chantiers de rénovation en cours de finalisation des collèges Évariste Galois à Meyzieu (3,5 M€), Rameau à Champagne au Mont d'Or (2,7 M€) et Jean Giono à Saint Genis Laval (1,8 M€). La réhabilitation des collèges Lassagne à Caluire et Cuire et Dargent à Lyon 3° débute et a nécessité des financements à hauteur de 1 M€ et 0,8 M€. 0,4 M€ a été affecté aux études pour la construction de deux nouveaux collèges à Villeurbanne et Lyon 8°.

3,6 M€ sont consacrés au plan "numérique éducatif", avec le remplacement des équipements matériels informatiques et l'acquisition de nouveaux équipements (tablette numériques).

La dotation d'équipement des collèges versée par l'État représente 4,8 M€ en recettes d'investissement.

Culture

En fonctionnement, les dépenses de la politique culturelle représentent un budget de 35,2 M€

Les dépenses principales concernent les musées pour 14,2 M€, dont 13,4 M€ de subvention pour le Musée des Confluences et 0,8 M€ pour le Musée gallo-romain géré en régie, dont la billetterie et la boutique ont généré 0,2 M€ de recettes.

Les soutiens aux grands événements culturels (Biennale d'art contemporain, festivals des Nuits de Fourvière et Lumière) représentent 8 M€.

Dans le cadre du soutien aux enseignements artistiques, la Métropole alloue 5,3 M€ au conservatoire national de région et au réseau d'écoles associatives ou municipales.

La contribution obligatoire au service unifié des archives départementales et métropolitaines, géré par le Département du Rhône, représente 2,2 M€. La dotation constante consacrée à la lecture publique au titre de la gestion déléguée de la médiathèque départementale de prêt est de 0,4 M€.

En investissement, l'intervention métropolitaine inclut notamment un versement de 2 M€ pour le solde de l'opération de restauration de la cathédrale Saint Jean.

Sport

Dans le cadre de la politique sportive métropolitaine délibérée le 11 juillet 2016, 3,2 M€ de dépenses de fonctionnement contribuent à soutenir le sport amateur, le sport au collège, les clubs, les comités départementaux, les manifestations sportives et les clubs professionnels.

En investissement, la Métropole participe à hauteur de 1,3 M€ aux travaux engagés sur les équipements sportifs communaux.

2 - Solidarités et habitat

Politique de l'enfance et de la famille

La politique de l'enfance est une compétence obligatoire partagée entre la Métropole (protection administrative) et l'État (protection judiciaire). La Métropole comptabilise 132 établissements et structures habilités à l'aide sociale à l'enfance dont l'Institut départemental de l'enfance et de la famille (IDEF). Elle est également en charge de l'évaluation des demandes d'agrément en vue d'adoption.

Les dépenses de fonctionnement allouées à cette politique sont de 124,7 M€. Les recettes représentent 3,2 M€ et concernent principalement la facturation de l'IDEF au Département du Rhône des frais d'hébergement d'enfants domiciliés hors Métropole.

Les frais de séjours et d'hébergement mobilisent 112,2 M€ pour près de 4 000 bénéficiaires dont 67 M€ pour l'accueil des mineurs, 12,7 M€ pour les placements décidés par l'administration judiciaire et 7,2 M€ pour les actions éducatives en milieu ouvert.

Les aides financières aux familles et aux majeurs s'élèvent à 5,2 M€

Les participations pour le fonctionnement des internats scolaires et actions de prévention des centres sociaux sont respectivement de 1,5 M€ et 1 M€

Le budget pour les travaux d'investissement (2,7 M€) concerne principalement la fin des travaux de construction de la nouvelle pouponnière de l'IDEF (2,2 M€).

Protection maternelle et infantile et prévention-santé

Les dépenses de fonctionnement 2016 sont de 4,2 M€. La Métropole participe au fonctionnement des centres de planification et d'éducation familiale (CPEF) pour 1,5 M€ et à celui de 9 centres d'actions médico-sociale précoces (CAMSP) qui ont pour vocation le dépistage et la prise en charge précoce des enfants de 0 à 6 ans en situation de handicap pour 0,9 M€. 12 nouvelles places ont été créées en CAMSP en 2016.

La Métropole poursuit son soutien à diverses actions de prévention telles que le dépistage des cancers (0,4 M€ à l'association ADEMAS) et aux travaux de recherche en oncologie conduits par le Cancéropôle dans le cadre du dispositif preuve du concept (0,2 M€).

En recettes de fonctionnement, les remboursements par la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) des frais d'actes et consultations PMI s'élèvent à 1,2 M€.

Compensation du handicap

Les dépenses de fonctionnement liées à cette politique s'élèvent à 208,6 M€.

Elles comprennent les frais de séjour en établissements et services pour adultes handicapés pour 145,1 M€

La prestation de compensation du handicap (PCH) qui finance les besoins liés à la perte d'autonomie atteint 46,2 M€ pour 6 528 bénéficiaires.

L'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP), dispositif voué à être progressivement remplacé par la PCH, est de 9,7 M€.

Le transport des élèves en situation de handicap, compétence obligatoire, est effectué par des prestataires et géré au sein d'un service unifié entre le Département du Rhône et la Métropole. Le nombre d'élèves concernés transportés quotidiennement est d'environ 1 214 pour un montant de 4,5 M€ en 2016.

Les recettes de fonctionnement atteignent 34 M€. Elles comprennent, notamment :

- le concours de la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) (12 M€) au titre de la PCH,
- la participation de la CNSA (1,3 M€) au fonctionnement de la Maison départementale métropolitaine des personnes handicapées (MDMPH),
- les contributions des personnes hébergées en établissement (20,1 M€).

Politique du vieillissement

En fonctionnement, 134,3 M€ ont été alloués à cette politique en 2016.

L'allocation personnalisée d'autonomie (APA) s'élève à 99 M€ dont 54,6 M€ pour l'APA à domicile et 44,3 M€ pour l'APA versée aux personnes en établissement.

Les frais de séjour en établissements privés ou publics pour personnes âgées s'élèvent à 33,6 M€ et concernent plus de 2 900 résidents.

Les recettes atteignent 44,5 M€.

Le principal cofinanceur de cette politique est la CNSA via la dotation annuelle pour le financement de l'APA pour les personnes âgées pour 33 M€ y compris 6 M€ destinés à couvrir des dépenses liées à la conférence des financeurs instituée par la nouvelle loi d'adaptation de la société au vieillissement (ASV).

L'Agence régionale de santé (ARS) subventionne pour 1 M€ les dépenses de fonctionnement des 4 maisons pour l'autonomie et l'intégration des malades d'Alzheimer (MAIA). L'augmentation s'explique par l'ouverture d'une 4ème MAIA en mars 2016 et par le report d'une partie des subventions ARS 2015 sur 2016.

Les contributions des plus de 2 000 obligés alimentaires sont de 2,6 M€. Les récupérations d'aides sociales sur successions s'élèvent à 3,9 M€.

Habitat et Logement

La Métropole intervient dans ce domaine en fonctionnement à hauteur 19,7 M€.

Les dépenses consacrées au soutien au logement social sont de 14,2 M€. Ces crédits sont destinés aux subventions versées aux Offices publics de l'habitat (OPH) (5,6 M€).

Le soutien accordé au fonds de solidarité pour le logement (FSL) s'élève à 4,7 M€. Ce dispositif accorde des aides financières aux personnes en difficulté pour leur permettre d'accéder à un logement, s'y maintenir ou assumer leurs charges d'énergie ou d'eau. La Métropole a adopté, par délibération n° 2016-1362 du Conseil du 11 juillet 2016, le nouveau règlement intérieur de ce dispositif, qui met l'accent sur les aides directement octroyées aux ménages plutôt que sur des subventions versées aux opérateurs pour réaliser des accompagnements.

3 M€ financent des dépenses en matière de logement au sein du parc privé (promotion de l'écorénovation, accompagnement des ménages et développement d'une offre de logements abordable et de qualité dans le parc privé, médiation locative, remboursement des visites et diagnostics liés aux interventions sur les immeubles menaçant ruine).

Les actions en faveur des gens du voyage représentent 2,5 M€, dont 1,1 M€ pour la gestion des 18 aires d'accueil avec une recette de 0,7 M€.

Les recettes de fonctionnement associées à cette politique atteignent 10,8 M€, dont 7,7 M€ liés aux baux emphytéotiques pour le logement social. Les participations financières des bailleurs sociaux et distributeurs d'énergie et d'eau au FSL s'élèvent à 0,9 M€.

Les crédits d'investissement s'élèvent à 68,5 M€.

La production de logements sociaux est confortée par le dispositif des aides à la pierre (38,9 M€ de dépenses et 9 M€ de recettes de l'État) et par les conventions conclues avec l'OPH du Rhône - LMH (10,8 M€ en dépenses). Le budget de l'année 2016 a permis de financer 3 939 logements sur la Métropole.

Dans le cadre des contrats de plan 2011-2014 puis 2016-2020 avec les OPH, 2,7 M€ sont consacrés aux acquisitions foncières. Les réserves foncières pour le logement social requièrent, quant à elles, 12,9 M€ (10,9 M€ en 2015).

Dans le cadre de la réhabilitation énergétique des logements sociaux, des propriétaires occupants ou bailleurs en habitat collectif ou logement individuel ont bénéficié d'aides aux travaux sous forme de subventions à hauteur de 1,4 M€.

3 - Aménagement du territoire

Cohésion territoriale

La Métropole, qui a élaboré en 2015, avec l'ensemble des partenaires, le nouveau contrat de ville métropolitain redéfinissant les orientations de la politique de la ville pour la période de 2015 à 2020 consacre en fonctionnement, 18,9 M€ en dépenses et 1,3 M€ en recettes à cette politique.

9,6 M€ concernent l'aménagement du plateau de la Duchère à Lyon 9° et 0,9 M€ celui du quartier du Bottet à Rillieux la Pape.

4,2 M€ sont consacrés aux zones d'aménagement concerté (ZAC) Venissy à Vénissieux (0,8 M€ en recettes) et Terraillon à Bron.

On note aussi les aides apportées par la Métropole pour l'ensemble de son territoire à des actions de développement social urbain et de gestion sociale urbaine de proximité liées aux problématiques spécifiques de certains quartiers en difficulté pour 4,2 M€.

En investissement, les dépenses représentent 50,5 M€ (36,5 M€ en 2015) et les recettes 18,4 M€.

8,4 M€ concernent les rachats de voiries liés à l'aménagement du plateau de la Duchère à Lyon 9°.

À Bron, 10 M€ permettent les démolitions de copropriétés privées et travaux de voirie dans le quartier Terraillon, 1,3 M€ les démolitions et la requalification des espaces publics du secteur Caravelle et 1 M€ les opérations menées sur Vaulx en Velin.

Les remboursements à l'Office public d'habitat des travaux primaires et de la maîtrise d'ouvrage de la ZAC du Triangle à Saint Priest mobilisent 3,9 M€ (0,3 M€ en recettes) et les acquisitions d'emprises aménagées de la ZAC Venissy à Vénissieux 2,3 M€.

2,6 M€ sont alloués aux démolitions à Villeurbanne, Pierre Bénite et Mions et 0,9 M€ au quartier Saint Jean à Villeurbanne.

Les actions récurrentes mobilisent 13,5 M€ (7,2 M€ en recettes), dont 10,8 M€ pour les acquisitions foncières pour le compte des Communes et Offices publics de l'habitat.

Développement urbain

Les ressources affectées au développement urbain concourent à l'amélioration du cadre de vie des habitants et contribuent au développement économique de l'agglomération. Les dépenses de fonctionnement dédiées s'élèvent à 38,8 M€.

Ces dépenses concernent notamment les ZAC concédées aux aménageurs. Celles-ci atteignent 30,3 M€, dont 8,5 M€ pour la ZAC Part-Dieu à Lyon 3°, 7,3 M€ pour la ZAC des Girondins à Lyon 7°, 7 M€ pour la 2ème phase de la ZAC Confluences à Lyon 2° et 5 M€ pour la ZAC Gratte-ciel Nord à Villeurbanne.

Une subvention de 4,6 M€ est versée à l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise.

1,2 M€ est affecté à la déconstruction des bâtiments vétustes du patrimoine privé métropolitain afin d'éviter les mises en péril et des squats.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 20,7 M€, dont 16,3 M€ au titre des cessions foncières menées par la Métropole dans le cadre de la valorisation de son patrimoine et 0,4 M€ lié aux refacturations en matière d'autorisation de droits des sols.

En investissement, 44,9 M€ en dépenses et 23,2 M€ en recettes sont affectés à cette politique.

Le programme d'aménagement de l'esplanade Tase à Vaulx en Velin requiert 7,9 M€ liés notamment à l'échange foncier avec la société Bouwfonds Marignan prévu par délibération du Conseil communautaire du 10 septembre 2012 et aux acquisitions liées aux aménagements de la place Béraudier à Lyon 3° en lien avec le projet Part-Dieu (3,6 M€). Les acquisitions foncières liées au projet Part-Dieu nécessitent par ailleurs 5,1 M€.

3,7 M€ permettent le rachat d'ouvrages quai Rambaud à Lyon 2° dans le cadre de la ZAC Confluences et 2,3 M€ celui du mail dans le cadre des aménagements de la ZAC du centre à Tassin la Demi Lune. Les travaux réalisés en lien avec réseau ferré de France dans le cadre de la 2ème phase de la ZAC Confluences s'élèvent à 1,4 M€.

1,9 M€ est consacré au rachat de locaux aux fins de réalisation d'équipements publics et de logements mixtes dans le quartier Gratte-ciel Nord à Villeurbanne.

1,2 M€ est affecté à la ZAC Castellane à Sathonay Camp.

Les aménagements urbains du projet urbain partenarial (PUP) Berliet à Lyon 8° mobilisent 1,8 M€ avec une participation des constructeurs de 2 M€ et l'achèvement du PUP Darcieux Collonges à Saint Genis Laval pour 0,6 M€ (0,4 M€ de recettes). Le lancement des travaux et la bonne commercialisation des programmes du PUP Gimenez à Vaulx en Velin permettent l'encaissement d'une recette de 1,1 M€ (0,8 M€ en dépenses). 0,9 M€ permet l'acquisition de parcelles aux Hospices civils de Lyon dans le cadre de l'aménagement de la place Grandclément à Villeurbanne.

Enfin, 5,2 M€ sont affectés à la constitution de réserves foncières permettant de saisir des opportunités dans le cadre du développement de futurs projets d'aménagement.

Espaces publics et cadre de vie

Cette politique couvre l'ensemble des activités inhérentes à l'entretien, la gestion et la conception de ces espaces. Les recettes de fonctionnement atteignent 1,2 M€ et correspondent principalement aux participations des Communes conventionnées sur les dispositifs de propreté globale.

Les dépenses de fonctionnement atteignent 38,9 M€.

Le budget global du nettoyage est de 34,9 M€, dont 16,1 M€ pour les voies, 3,7 M€ pour les marchés alimentaires et forains et 1,6 M€ pour le nettoyage global des berges du Rhône et des rives de Saône. La gestion des 90 000 arbres d'alignement représente 3 M€.

En investissement, les dépenses atteignent 7,1 M€ et les recettes 3,8 M€. 1 M€ correspond en dépenses et recettes à une annulation-réémission de mandat.

0,7 M€ est lié à la valorisation des rives de Saône, notamment aux études d'aménagement du quai Saint Antoine avec une recette globale de 2,6 M€, dont 2 M€ de participation de la Région Auvergne Rhône-Alpes pour la réalisation des ouvrages fluviaux.

0,5 M€ concerne les travaux destinés à la création d'une voie nouvelle entre les rues Romain Rolland et Antoine Billon à Vénissieux et 0,2 M€ est lié à la reconversion de la friche RVI Nord à Lyon 3°.

3,2 M€ permettent d'honorer des dépenses récurrentes en particulier l'extension et le renouvellement des arbres d'alignement (1,6 M€) ou l'achat de poids lourds et matériels techniques affectés aux missions de nettoyage, propreté et aux centres d'exploitation (1,6 M€).

Coopération territoriale

La Métropole a versé 74,8 M€ au Département du Rhône au titre de la dotation de compensation métropolitaine (DCM). Ce montant, calculé prorata temporis à compter de la date de publication de l'arrêté ministériel du 16 novembre 2016 fixant le montant de la DCM, atteindra 72,3 M€ en 2017.

4 - Mobilité

Mobilité des biens et des personnes

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 225,3 M€.

Les dépenses en faveur des transports urbains représentent 158,2 M€, dont 144,1 M€ de contribution pour le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) et 5 M€ pour la liaison ferrée entre Lyon et l'aéroport Saint Exupéry (Rhônexpress). 1,1 M€ est dépensé pour les transports scolaires interurbains.

31,8 M€ sont consacrés à l'aménagement et à l'entretien des plus de 3 200 kilomètres de voies. Dans ce cadre, 16,6 M€ concernent les opérations suivies par les subdivisions de voirie qui regroupent l'entretien des trottoirs, la signalisation, diverses réparations et l'achat de matériaux pour l'activité des centres d'exploitation.

9,6 M€ sont affectés aux réfections de tranchées des concessionnaires afin de garantir la pérennité et la bonne conservation du patrimoine de voirie. 2 M€ concernent l'entretien des voies rapides telles que le boulevard Laurent Bonnevey à Bron ou le contournement de Meyzieu.

L'entretien des ouvrages d'arts et tunnels représente 28 M€, dont 21,5 M€ pour la gestion du boulevard périphérique nord de Lyon (BPNL) et 4,3 M€ pour l'exploitation et la maintenance des tunnels.

1,4 M€ concerne les modes doux et demandes en nouvelles mobilités (véhicules électriques, pass urbain, véhicule autonome) et 0,8 M€ les redevances d'occupation du domaine public versées à Voies navigables de France (VNF) pour les parcs de stationnement de Saint Antoine, Saint Jean et la Fosse aux Ours.

Sur les 77,6 M€ de produits liés à cette politique, 41,8 M€ concernent les recettes de péage du BPNL. Les refacturations de travaux d'aménagement et de voirie représentent 10,9 M€. Les redevances et produits des loyers perçus des parcs de stationnement gérés en délégation de service public (DSP) atteignent 12,2 M€ et les recettes associées aux Vélo'v 3,9 M€.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 81,9 M€ et les recettes à 12 M€.

4,7 M€ concernent les travaux de protection au feu et la création des issues de secours réalisés dans le cadre du partenariat public-privé lié au BPNL.

Le réaménagement du cours Emile Zola à Villeurbanne mobilise 3,8 M€.

Le parvis des Halles a été réalisé et les travaux de comblement de la trémie ont commencé sur la rue Garibaldi à Lyon 3^e et Lyon 6^e pour un montant de 2,9 M€.

2,7 M€ sont liés à la finalisation des travaux de mise en conformité du tunnel sous Fourvière. La recette de l'État a été intégralement encaissée à hauteur de 2,8 M€.

1,8 M€ concerne le prolongement de l'avenue des Alpes à Marcy l'Etoile, 1,5 M€ les acquisitions foncières liées au prolongement du tramway T4, 1 M€ les travaux de l'avenue Saint Exupéry à Villeurbanne, 0,6 M€ l'achèvement du tour de ville à Saint Fons, 0,3 M€ la rue des Taillis à Corbas et 0,2 M€ la deuxième tranche de l'aménagement du chemin de Molly à Saint Genis Laval.

Plusieurs projets sont en cours d'achèvement ou ont été achevés en 2016 tels que le chemin des Hermières à Francheville, l'accès au plateau de Montrond à Givors, le mur de soutènement du chemin du Vallon de la Sablière à Limonest ou le carrefour Medicea à Rillieux la Pape.

47,2 M€ sont réalisés en dépenses et 4,8 M€ en recettes pour les grosses réparations et les petits aménagements de voirie, les ouvrages d'art, la régulation du trafic et les modes doux dans le cadre d'opérations récurrentes d'entretien du patrimoine.

5 - Environnement

Transition énergétique

Sur la base du plan climat énergie territorial (PCET), la Métropole élabore des actions pour la maîtrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables. Elle est l'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité et de gaz.

En fonctionnement, plus de 2,2 M€ de dépenses sont consacrés à la politique en faveur de la transition énergétique. Ils correspondent pour 1,4 M€ à des subventions versées pour des actions en faveur du développement durable et pour 0,3 M€ à la gestion des réseaux de chaleurs urbains (réseaux de Givors, Bron, Lyon, Villeurbanne).

La préparation du schéma directeur des énergies (diagnostic et mise en place d'un modèle) a nécessité 0,3 M€.

0,5 M€ de recettes provient essentiellement des redevances versées par les délégataires des réseaux de chaleur et les concessions d'électricité et de gaz.

En investissement, la Métropole a financé, à hauteur de 0,5 M€, une partie des travaux de rénovation de la Cité Perrache à Lyon 2^e, sous maîtrise d'ouvrage de l'office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat.

Cycle de l'eau

La collectivité est garante de la gestion des eaux de pluie et de ruissellement. Elle doit mobiliser des moyens pour lutter contre le risque d'inondations. En fonctionnement, plus de 18,2 M€ sont consacrés à cette politique. La principale dépense est la participation du budget principal au budget annexe de l'assainissement au titre des eaux pluviales pour 17,5 M€.

Les autres dépenses sont dédiées à l'entretien des bassins (0,4 M€) et au suivi des ruisseaux et réseaux d'eaux pluviales (0,3 M€).

Des subventions sont perçues à hauteur de 0,09 M€, notamment auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse.

En investissement, les ouvrages pour la récupération des eaux de pluie dans les réseaux séparatifs, liés aux aménagements de voiries, sont réalisés à hauteur de 2,1 M€ sur les opérations récurrentes (0,03 M€ en recettes).

La subvention du budget principal en investissement au budget annexe de l'assainissement, pour les travaux de même nature exécutés sur le réseau unitaire, est de 1 M€.

Cycle des déchets

Cette politique publique regroupe l'ensemble des actions menées pour la collecte, le traitement et la valorisation des déchets identifiées dans le plan d'actions stratégiques élaboré par la Métropole.

En fonctionnement, les dépenses liées à la gestion des déchets atteignent 71,5 M€. La collectivité a bénéficié de la baisse de coefficients de révision de prix des marchés publics.

Les principales dépenses concernent :

- la collecte pour 22,8 M€, y compris la maintenance des véhicules et le carburant,
- les coûts d'exploitation et de traitement des ordures ménagères (incinération) pour 20,4 M€,
- les dépenses d'exploitation des déchèteries et de valorisation des déchets pour 14,1 M€,
- ainsi que 7,9 M€ dédiés au tri des déchets.

La collecte, le traitement et le tri des déchets ont généré 38,5 M€ de recettes en 2016, dont :

- les produits des usines d'incinération : 18,3 M€,
- les recettes induites par le tri des déchets : 13,4 M€,
- la valorisation des déchets des déchèteries : 4,7 M€.

La collectivité a bénéficié d'une hausse exceptionnelle des coûts de reprise des matériaux et de la régularisation des soutiens des Eco-organismes des 2 derniers trimestres 2015.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 6,5 M€, dont la majorité (6,3 M€) assure l'exécution des opérations récurrentes d'entretien du patrimoine. Il s'agit d'opérations d'aménagement des déchèteries et du gros entretien de l'usine et de l'achat de matériel, équipements et poids-lourds destinés à la collecte (3 M€).

Qualité de vie - santé et environnement - risques

L'action de la Métropole vise à réduire les pollutions, les nuisances sonores et les risques naturels ou technologiques et à encourager, avec le concours des acteurs locaux, les changements de comportements et contribuer ainsi à une meilleure qualité de vie sur le territoire métropolitain.

En fonctionnement, le budget consacré à cette politique s'élève à 116,7 M€, dont 113,9 M€ de contribution au Syndicat départemental-métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS).

Les dépenses liées à la lutte contre les pollutions s'élèvent à 0,4 M€. Elles concernent, notamment, le plan climat, le plan air, le plan bruit, l'Agenda 21 Val de Saône et l'Agenda 21 Vallée de la chimie.

En investissement, le projet de modernisation de l'hôpital Édouard Herriot conduit par les Hospices civils de Lyon, prévu jusqu'en 2018 pour un coût total de 120 M€, bénéficie d'une subvention d'équipement de la Métropole de 20 M€, dont 7,1 M€ ont été versés en 2016.

La participation de la Métropole aux aménagements hydrauliques du bassin versant de l'Yzeron et de ses affluents s'élève à 2 M€. Cette subvention est versée au Syndicat d'aménagement et de gestion de l'Yzeron, du Ratier et de Charbonnières (SAGYRC).

Les interventions récurrentes sur le réseau hydraulique (contrôle, extension et gros entretien du parc des bornes incendie) sont réalisées à hauteur de 1,4 M€.

Espaces naturels, agricoles et fluviaux

Les ressources affectées à la préservation des espaces naturels, agricoles et fluviaux visent à garantir une bonne articulation entre nature et urbanisation.

En 2016, les dépenses de fonctionnement sont de 8,2 M€, dont 2,6 M€ de participation au Syndicat mixte pour l'aménagement du grand parc Miribel Jonage (SYMALIM) et 0,4 M€ au Syndicat mixte du Rhône des Îles et des Lônes (SMIRIL). 0,8 M€ ont été alloués à l'entretien du parc de Parilly et au domaine de Lacroix Laval.

Les recettes générées par l'activité sont de 0,6 M€ dont 0,5 M€ de redevances perçues au titre de l'occupation du domaine public portuaire et fluvial.

En investissement, les interventions récurrentes pour les haltes fluviales, les aides à l'agriculture, les jardins collectifs et la protection des espaces naturels sensibles et les sentiers sont financés à hauteur de 0,8 M€. Le développement du Grand parc de Miribel-Jonage est financé pour 1 M€ pour la promotion d'actions de valorisation et de protection contre les crues du Rhône, du patrimoine naturel et des espaces de loisirs.

6 - Ressources

Fonctionnement de l'institution

Les dépenses dédiées au fonctionnement de l'institution s'élèvent à 442,1 M€ en 2016.

Les crédits alloués aux ressources humaines représentent 387,6 M€ dont 384 M€ pour la masse salariale, soit une hausse de 1,8 % par rapport aux 377,2 M€ qui y ont été consacrés en 2015.

Cette évolution résulte de différents facteurs, dont les effets se compensent en partie :

- les évolutions réglementaires nationale telles que la revalorisation de la valeur du point d'indice (+ 0,6 % en juillet 2016) ; la mise en application du protocole sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations (PPCR) ; mais aussi les augmentations de cotisations patronales de la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) et l'Institution de retraite complémentaire des agents non titulaires de l'État et des collectivités publiques (IRCANTEC) (+ 0,12 % pour la tranche A et + 0,17 % pour la tranche B),

- les évolutions d'effectifs et le glissement vieillesse technicité (GVT), dépense structurelle,

- la dépense pour le fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) a augmenté de + 0,7 M€ par rapport à 2015, du fait du rejet d'un certain nombre de dossiers jugés irrecevables qui ont réduit le taux d'emploi de personnes en situation de handicap à 3,98 % ; un effort tout particulier sur ce point sera fait dans les prochaines années, grâce au conventionnement récent avec le FIPHFP,

- une économie de 1,2 M€ sur des dépenses des personnels extérieurs (- 1 M€ sur le BPNL passé en gestion privée) et baisse du recours à l'intérim.

Ainsi, la croissance des charges de personnels constatée en 2016 résulte avant tout de mesures exogènes, notamment réglementaires. On retrouve ici le résultat de l'objectif fixé au niveau budgétaire d'absorber les effets du glissement vieillesse technicité ou la couverture de nouveaux besoins, en limitant l'allocation de crédits supplémentaires aux seules mesures nouvelles décidées au niveau national ou aux postes par ailleurs gagés par des financements tiers.

Au-delà des dépenses de personnel, les autres charges de fonctionnement de l'institution correspondent principalement aux locations, à l'entretien et au nettoyage des bâtiments accueillant les services de la Métropole (11,9 M€), aux assurances (3,6 M€) et aux moyens informatiques 2,7 M€. 8,5 M€ ont été consacrés à la gestion du patrimoine privé qui a généré, par ailleurs, 8,3 M€ de recettes de loyers.

En recettes, et hors revenus du patrimoine privé, il est constaté un produit de 11,4 M€ au titre de divers remboursements sur rémunérations et refacturations de personnels mis à disposition (dont 2,6 M€ pour la MDMPH).

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 24,2 M€. Il s'agit essentiellement de travaux sur les bâtiments métropolitains, du renouvellement du parc automobile et de l'achat de mobiliers et de matériels techniques pour 15 M€.

L'acquisition de logiciels et matériels informatiques est financée pour 8,6 M€ avec des choix basés, entre autres, sur les retours sur investissement.

Gestion financière

Les dépenses de fonctionnement relatives à la gestion financière s'élèvent à 491,4 M€.

Elles concernent principalement les reversements de fiscalité aux Communes, les contributions aux fonds de péréquation nationaux et la subvention d'équilibre aux budgets annexes.

Les reversements de fiscalité aux Communes représentent 234,1 M€, dont 213,6 M€ pour les attributions de compensation et 20,5 M€ pour la dotation de solidarité communautaire (DSC).

Au vu des modalités de calcul des contributions aux fonds de péréquation nationaux, les reversements de la Métropole s'élèvent à 51,4 M€. Ils concernent les prélèvements au titre :

- du fonds national de péréquation des droits de mutation à titre onéreux pour 24,8 M€,
- du fonds de solidarité en faveur des Départements (qui a pris effet en 2015) pour 5 M€,
- du fonds national de péréquation de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises pour 5 M€,
- du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) pour 16,6 M€.

Le chapitre des intérêts de la dette s'élève à 179,1 M€. Il comprend les indemnités de renégociation de la dette structurée non refinancées par la Société de financement local (SFIL), pour un montant de 135,6 M€.

Pour mémoire, 3 emprunts structurés mutualisés avec le Département du Rhône lors du passage en Métropole, ont fait l'objet d'une renégociation en 2016 qui a permis de sécuriser et d'optimiser les intérêts payés. La Métropole a bénéficié de l'aide du fonds de soutien.

Globalement, le taux moyen de la dette diminue grâce à la renégociation de la dette structurée pour atteindre 1,87 % au 31 décembre 2016 (3,25 % au 31 décembre 2015). La durée résiduelle moyenne est de 12 ans et 11 mois.

Enfin, la subvention d'équilibre au budget annexe du restaurant administratif s'élève à 2 M€. Et celle pour le budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe à 7,4 M€.

Les recettes de fonctionnement liées à la gestion financière sont, en 2016, de 2 347,9 M€.

Les produits perçus en 2016 au titre de la fiscalité directe sont les suivants :

- 250,2 M€ pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et 0,3 M€ pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties,
- 225 M€ pour la cotisation foncière des entreprises,
- 149 M€ pour la taxe d'habitation,
- 129 M€ pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Le montant du produit de la cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE) s'établit à 389,3 M€. L'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER), imposition spécifique due par certains redevables exerçant leur activité dans le secteur de l'énergie et des télécommunications, s'établit à 7,2 M€.

Le produit de la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) est de 15,6 M€.

Les recettes fiscales reversées par l'État au titre de compensations de charges transférées s'élèvent à 113,9 M€ pour la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) et à 50,7 M€ pour la taxe sur les conventions d'assurance (TSCA).

Le produit de la garantie individuelle de ressources (FNGIR) est de 107,6 M€.

Le produit des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) perçu en 2016 est de 272,4 M€.

La Métropole est également bénéficiaire :

- du fonds de solidarité en faveur des départements fondé sur les DMTO, à hauteur de 4,4 M€,
- du fonds de compensation péréqué au titre des frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties (13,6 M€).

Le montant perçu pour la taxe d'aménagement (part départementale) est de 19,2 M€.

Le produit de la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE) est de 9,7 M€ pour la part communale perçue depuis le 1er janvier 2015 sur le territoire de la Ville de Lyon (entièrement reversée à cette dernière) et de 12,3 M€ au titre de la part départementale.

Les attributions de compensation reversées par les Communes sont de 10,7 M€.

La dotation globale de fonctionnement (DGF) (hors dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle) représente 442,8 M€ et est répartie comme suit :

- DGF du bloc communal : 266,3 M€, composée des dotations d'intercommunalité (41,1 M€) et de compensation 225,2 M€),

- DGF du bloc départemental : 176,5 M€, composée de la dotation forfaitaire (115,1 M€), la dotation de péréquation urbaine (20,9 M€) et la dotation de compensation (40,4 M€).

La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) s'élève à 65,1 M€.

Les allocations compensatrices de fiscalité locale visant à compenser des exonérations accordées au niveau national sont réalisées à 16,3 M€.

Les autres recettes de gestion financière se rapportent, notamment, à la gestion de la dette avec une recette perçue au titre de l'aide du fonds de soutien pour la renégociation des emprunts structurés à hauteur de 14 M€ en 2016 et étalée sur 13 exercices, et le solde du Département du Rhône au titre du remboursement des intérêts de la dette mutualisée pour 2,5 M€.

En investissement, le remboursement en capital de la dette à long terme, y compris les mouvements de la dette mutualisée avec le Département, les remboursements anticipés sans refinancement et l'amortissement par anticipation de l'emprunt obligataire in fine, s'élève à 165,9 M€.

Les remboursements anticipés avec refinancement atteignent 72 M€.

L'apport en capital de la Métropole à l'Agence France locale pour 2016 est de 5 M€.

115 M€ d'emprunts nouveaux ont été mobilisés pour financer les équipements, dont 40 M€ pour refinancer partiellement les indemnités de renégociation. Avec 1 837 M€ d'encours au 31 décembre 2016 contre 1 844 M€ au 31 décembre 2015, la collectivité réduit légèrement son endettement.

Les autres recettes d'investissement concernent :

- les amendes de police d'un montant de 21,3 M€,
- la taxe d'aménagement (part -EPCI-) d'un montant de 22,8 M€,
- le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée d'un montant de 41,1 M€.

2°- Le budget annexe de l'assainissement

Le service de l'assainissement est assuré en régie directe. Les dépenses d'exploitation et les investissements sont assujettis à la TVA. Les crédits sont inscrits pour leur valeur hors taxe et la gestion de la TVA est assurée hors budget par le comptable public de la Métropole.

a) - Les résultats

Le compte administratif 2016 du budget annexe de l'assainissement est arrêté à la somme de 171,8 M€ en recettes et 148,1 M€ en dépenses.

Les recettes réelles d'exploitation atteignent 111,5 M€ et les dépenses réelles 69,5 M€.

L'autofinancement brut s'élève à 42 M€. Après remboursement du capital de la dette à hauteur de 18,6 M€, l'épargne nette s'élève à 23,4 M€.

Le recours à l'emprunt s'élève à 0,6 M€ en 2016.

Compte tenu des résultats antérieurs reportés et de l'affectation faite à l'investissement (17,4 M€), le résultat de clôture affiche un solde positif de 14,8 M€.

Avec des reports de crédits en dépenses d'un montant de 0,1 M€, le solde disponible à la clôture de l'exercice 2016 de 14,7 M€ fera l'objet d'une affectation au budget supplémentaire.

**Compte administratif 2016 - budget annexe de l'assainissement
synthèse (mouvements réels et d'ordre) - tableau n° 3**

Libellé	Investissement 2016 (en €)	Fonctionnement 2016 (en €)	Total 2016
recettes totales			
montant voté au budget primitif	58 836 506,00	114 419 350,00	173 255 856,00
montant voté*	76 392 798,99	115 937 963,29	192 330 762,28
total réalisé	53 606 610,57	118 160 929,93	171 767 540,50
taux de réalisation sur montant voté	70,17 %	101,92 %	89,31 %
taux de réalisation sur BP	91,11 %	103,27 %	99,14 %
dépenses totales			
montant voté au budget primitif	58 836 506,00	114 419 350,00	173 255 856,00
montant voté*	58 993 235,79	124 540 207,50	183 533 443,29
total réalisé	45 310 804,58	102 824 021,95	148 134 826,53
taux de réalisation sur montant voté	76,81 %	82,56 %	80,71 %
taux de réalisation sur BP	77,01 %	89,87 %	85,50 %
résultat de l'exercice	8 295 805,99	15 336 907,98	23 632 713,97
résultat antérieur reporté	-17 399 563,20	26 001 807,41	8 602 244,21
affectation du résultat à l'investissement		-17 399 563,20	-17 399 563,20
résultat de clôture	-9 103 757,21	23 939 152,19	14 835 394,98
restes à réaliser dépenses	0,00	138 810,00	138 810,00
restes à réaliser recettes	0,00	0,00	0,00
résultat disponible	-9 103 757,21	23 800 342,19	14 696 584,98

* y compris excédent de fonctionnement affecté à l'investissement et capitalisé (17 399 563,20 €).

b) - Les politiques publiques

Les crédits de paiements pour 2016 sont répartis entre les politiques publiques de la manière suivante :

**Compte administratif 2016 - budget annexe de l'assainissement - synthèse par politique publique
toutes sections - mouvements réels (en M€) - tableau n° 4**

Politiques publiques	Dépenses			Recettes		
	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
Économie, éducation, culture, sport	0,16	0,00	0,16	0,00	0,00	0,00
ville intelligente et politique numérique	0,16		0,16			
Aménagement du territoire	0,00	0,92	0,92	0,00	0,00	0,00
cohésion territoriale (dont politique de la ville)		0,05	0,05			
développement urbain		0,79	0,79			
espaces publics : conception, entretien et gestion du domaine public		0,08	0,08			
Mobilité	0,00	1,58	1,58	0,00	0,00	0,00

Politiques publiques	Dépenses			Recettes		
	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
mobilité des biens et des personnes		1,58	1,58			
Environnement	32,24	16,59	48,83	109,71	2,14	111,85
transition énergétique	0,16	0,11	0,27	0,00		0,00
cycle de l'eau	32,08	16,48	48,56	109,71	2,14	111,85
Ressources	37,06	19,46	56,52	1,80	18,00	19,80
fonctionnement de l'institution	31,89	0,84	32,73	1,79		1,79
gestion financière	5,17	18,62	23,79	0,00	18,00	18,00
Total	69,46	38,55	108,01	111,50	20,14	131,64

1 - Aménagement du territoire

Développement urbain

Des travaux d'amélioration de réseaux ont été réalisés notamment à Tassin la Demi Lune, le PUP Berliet à Lyon 8° (0,1 M€), l'îlot Fontenay à Lyon 7° (0,1 M€) et le PUP Darcieux Collonges à Saint Genis Laval (0,09 M€).

2 - Mobilité des biens et des personnes

1,58 M€ ont été réalisés pour des travaux d'accompagnement d'aménagement de voirie, notamment sur l'aménagement de la ligne C3 et l'avenue Saint Exupéry à Villeurbanne (1,3 M€).

3 - Environnement

Transition énergétique

Il s'agit de travaux et actions destinés à réduire les consommations énergétiques de bâtiments du patrimoine affecté.

Cycle de l'eau

Les dépenses d'exploitation de la politique publique du cycle de l'eau s'élèvent à 32,1 M€. Elles concernent principalement :

- les charges d'exploitation des stations gérées en régie pour 8,5 M€ et les dépenses liées aux stations en gestion déléguée à hauteur de 17,4 M€,
- les charges d'exploitation et de maintenance des réseaux pour 3,1 M€ et les moyens généraux à 0,6 M€.

Les recettes d'exploitation sont de 109,7 M€. Le produit de la redevance d'assainissement et de pompage, principale recette de ce budget, est en hausse de 5,8 % avec 68,7 M€. La redevance est de 0,979 € HT par mètre cube au 1er janvier 2016.

Les recettes générées par l'activité des stations d'épuration s'élèvent à 17,3 M€, celles issues de l'exploitation et de la maintenance des réseaux atteignent 5,9 M€.

La Métropole possède un réseau d'assainissement unitaire qui collecte à la fois les eaux usées et les eaux pluviales. Le budget principal a versé une participation au budget annexe de l'assainissement de 17,5 M€ en 2016, afin de ne pas faire supporter à l'utilisateur les coûts inhérents aux eaux pluviales.

En investissement, les projets de la programmation pluriannuelle des investissements ont été financés pour 3,1 M€, essentiellement pour les travaux de requalification des installations d'assainissement du siphon de La Mulatière (2,1 M€). Les autres chantiers sont en cours de solde et les nouveaux projets démarreront en 2017 (Part-Dieu, nouvelle tranche de l'opération Yzeron et opération quai de la pêcherie à Lyon 1er).

Les opérations de grosse maintenance et de renouvellement d'équipements sont stables (13,3 M€). Elles sont destinées aux réseaux (5,4 M€) et matériels techniques d'assainissement (0,3 M€), aux stations d'épurations (3,5 M€), aux branchements pour le compte de tiers (3,3 M€) et aux travaux de captage des eaux de pluie induits par des opérations de voirie (0,8 M€).

Ces travaux pour collecter les eaux pluviales dans les réseaux unitaires font l'objet d'une participation du budget principal de 1 M€.

L'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse a participé en subventions aux diverses opérations d'investissement pour un total de 1,1 M€.

4 - Ressources

Fonctionnement de l'institution

Les charges d'exploitation s'élèvent à 31,9 M€. Elles se rapportent essentiellement aux dépenses de personnel pour 27,9 M€.

Les autres postes de dépenses concernent principalement la location de l'immeuble Le Triangle qui abrite la Direction de l'eau (1,1 M€), les charges et taxes (0,2 M€) et les primes d'assurances (1,3 M€).

La dépense d'investissement prévue pour cette politique concourt à l'acquisition de logiciels et de matériels informatiques (0,3 M€), à l'achat de matériels techniques et de véhicules légers (0,3 M€), à l'aménagement de bâtiments (0,2 M€).

Gestion financière

Les intérêts et frais financiers de la dette s'élèvent à 5 M€.

Le remboursement du capital de la dette atteint 18,6 M€, y compris l'amortissement anticipé d'un emprunt obligataire remboursable in fine (0,4 M€).

Avec une recette d'emprunt nouveau de 0,6 M€, la collectivité se désendette. L'encours de la dette est de 209 M€ au 31 décembre 2016.

3° - Le budget annexe des eaux

a) - Les résultats

Le service de production et de vente d'eau potable est affermé. Un nouveau contrat de délégation de service public a été mis en œuvre à compter du 3 février 2015. Ce budget comptabilise essentiellement, en section d'exploitation, les flux financiers entre la Métropole et le délégataire et, en investissement, les travaux consacrés à la sécurité de la ressource en eau, à la réhabilitation et à l'extension du réseau.

Les dépenses d'exploitation et les investissements sont inscrits pour leur valeur hors taxes et la gestion de la TVA est assurée hors budget par le comptable public de la Métropole.

Le compte administratif 2016 du budget annexe des eaux est arrêté à la somme de 43,5 M€ en recettes et 33,3 M€ en dépenses.

Les recettes réelles d'exploitation atteignent 26,5 M€ et les dépenses réelles 7,4 M€.

L'autofinancement brut s'élève à 19,1 M€. Après remboursement du capital de la dette à hauteur de 4 M€, l'épargne nette s'élève à 15,1 M€.

Compte tenu des résultats antérieurs reportés et de l'affectation faite à l'investissement, le résultat de clôture affiche un solde positif de 11,6 M€.

Avec des reports de crédits en dépenses de 0,6 M€, le solde disponible à la clôture de l'exercice 2016 de 10,9 M€ fera l'objet d'une affectation au budget supplémentaire.

Compte administratif 2016 - budget annexe des eaux - synthèse (mouvements réels et d'ordre) - tableau n° 5

Libellé	Investissement 2016 (en €)	Fonctionnement 2016 (en €)	Total 2016
recettes totales			
montant voté au budget primitif	20 072 732,00	25 431 100,00	45 503 832,00
montant voté*	26 538 440,66	25 551 430,00	52 089 870,66
total réalisé	15 337 084,67	28 192 457,57	43 529 542,24
taux de réalisation sur montant voté	57,79 %	110,34 %	83,57 %
taux de réalisation sur BP	76,41 %	110,86 %	95,66 %
dépenses totales			
montant voté au budget primitif	20 072 732,00	25 431 100,00	45 503 832,00
montant voté*	22 619 220,00	30 783 245,24	53 402 465,24
total réalisé	15 137 175,51	18 147 593,77	33 284 769,28
taux de réalisation sur montant voté	66,92 %	58,95 %	62,33 %
taux de réalisation sur BP	75,41 %	71,36 %	73,15 %
résultat de l'exercice	199 909,16	10 044 863,80	10 244 772,96
résultat antérieur reporté	-3 919 220,66	9 151 035,90	5 231 815,24
affectation du résultat à l'investissement		-3 919 220,66	-3 919 220,66
résultat de clôture	-3 719 311,50	15 276 679,04	11 557 367,54
restes à réaliser dépenses	0,00	649 681,64	649 681,64
restes à réaliser recettes	0,00	0,00	0,00
résultat disponible	-3 719 311,50	14 626 997,40	10 907 685,90

* y compris excédent de fonctionnement affecté à l'investissement et capitalisé (3 919 220,66 €).

b) - Les politiques publiques

Les crédits de paiements pour 2016 sont répartis entre les politiques publiques de la manière suivante :

Compte administratif 2016 - budget annexe des eaux - synthèse par politique publique - toutes sections - mouvements réels (en M€) - tableau n° 6

Politiques publiques	Dépenses			Recettes		
	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
Aménagement du territoire	0,00	0,35	0,35	0,00	0,00	0,00
développement urbain		0,29	0,29			
espaces publics : conception, entretien et gestion du domaine public		0,06	0,06			
Mobilité	0,00	1,39	1,39	0,00	0,00	0,00
mobilité des biens et des personnes		1,39	1,39			
Environnement	3,31	7,50	10,81	25,81	0,54	26,35
cycle de l'eau	3,31	7,50	10,81	25,81	0,54	26,35

Politiques publiques	Dépenses			Recettes		
	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
Ressources	4,09	4,10	8,19	0,70	3,92	4,62
fonctionnement de l'institution	2,85	0,05	2,90	0,70		0,70
gestion financière	1,24	4,05	5,29		3,92	3,92
Total	7,40	13,33	20,73	26,51	4,46	30,97

1 - Aménagement du territoire

Développement urbain

La dépense d'investissement 2016 sur cette politique publique s'élève à 0,3 M€ et correspond à la réalisation des réseaux d'eau potable en accompagnement des projets urbains partenariaux (PUP) du parc Marius Berliet à Lyon 8° et de la rue de Gerland à Lyon 7°.

Espaces publics : conception, entretien et gestion du domaine public

Il s'agit d'aménagements urbains (RVI Nord) et de voirie (rue Garibaldi) à Lyon 3°, pour 0,06 M€

2 - Mobilité

Les interventions effectuées pour la réalisation de travaux sur le réseau d'eau potable représentent 1,4 M€, dont 0,8 M€ pour des travaux sur les conduites situées sous le site propre de la ligne C3, l'avenue Antoine de Saint Exupéry à Villeurbanne (0,2 M€) et les rues Garibaldi - Lafayette (0,2 M€).

3 - Environnement

Cycle de l'eau

Les dépenses et recettes réalisées en 2016 sont en baisse par rapport au réalisé 2015 en raison de l'impact de la fin des anciens contrats de délégation de service public au 3 février 2015 (l'année 2015 étant exceptionnelle en raison du protocole d'accord transactionnel en dépenses et de la convention quadripartite de facturation et de reversement en recettes).

Cette politique publique comprend naturellement la majorité des crédits du budget annexe des eaux, notamment en recettes d'exploitation : 25,8 M€.

Au vu du nouveau contrat de délégation de service public pour l'eau potable entré en vigueur le 3 février 2015, l'indexation des différentes composantes du prix de l'eau conduit, sur la base d'une consommation annuelle de 120 mètres cubes, à une facture de 200,24 € HT au 1er janvier 2016.

Le produit des ventes d'eau atteint 24,4 M€, dont 21,7 M€ correspond au produit des ventes d'eau reversé par Eau du Grand Lyon au nouveau délégataire. Les subventions reçues de l'agence de l'eau s'élèvent à 0,6 M€.

Les dépenses d'exploitation sont de 3,3 M€. Elles correspondent principalement aux subventions versées dans le cadre des actions de coopération décentralisée (1 M€), à la participation au Syndicat mixte "eau potable Rhône-Sud" pour les Communes de Givors et Grigny (0,5 M€), et aux charges générales liées à la mise en place du service public de l'eau en qualité d'autorité organisatrice.

En investissement, on constate une dépense de 7,5 M€ permettant l'entretien d'un patrimoine composé de 11 sites de captage, 64 réservoirs et plus de 4 000 kilomètres de conduites d'eau potable.

4 - Ressources

Fonctionnement de l'institution

Les dépenses de personnel atteignent 2 M€. Les dépenses de fonctionnement de l'institution (hors dépenses de personnel) sont de 0,8 M€. Elles concernent principalement la gestion du patrimoine, notamment les

taxes foncières (0,4 M€), les assurances et la quote-part du loyer annuel des locaux occupés par la direction de l'eau (0,4 M€).

Gestion financière

En dépenses d'exploitation, la gestion de la dette, intérêts et frais financiers, s'est élevée à 1 M€.

L'amortissement du capital de la dette atteint 4 M€, dont 0,6 M€ finance le remboursement *in fine* d'un emprunt obligataire.

En l'absence d'emprunt nouveau, l'encours de la dette s'élève à 43,3 M€ au 31 décembre 2016.

4° - Le budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe

L'activité de ce budget est assujettie à la TVA. Les crédits de dépenses et recettes d'exploitation et d'investissement sont inscrits pour leur valeur hors taxes et la gestion de la TVA est assurée hors budget par le comptable public de la Métropole.

Ce budget s'équilibre par une subvention du budget principal.

Les terrains sont aménagés pour être revendus à des tiers et n'ont donc pas vocation à être intégrés au patrimoine métropolitain : la réglementation a ainsi prévu d'imputer en section de fonctionnement les dépenses et recettes correspondantes. Chaque dépense réelle de fonctionnement vient abonder le stock de terrains aménagés, sous la forme de mouvements d'ordre de transfert en dépenses d'investissement et en recettes de fonctionnement. Le déstockage des biens intervient par des mouvements d'ordre inverses au moment de la vente des terrains aménagés.

a) - Les résultats

Le compte administratif 2016 du budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe est arrêté à la somme de 25,7 M€ en recettes et 25,2 M€ en dépenses.

Il affiche une dépense réelle de fonctionnement de 13,6 M€ et une recette de 14,1 M€.

L'autofinancement brut s'élève à 0,5 M€.

Compte tenu des résultats antérieurs reportés et de l'affectation faite à l'investissement, le résultat de clôture est nul.

Compte administratif 2016 - budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe - synthèse (mouvements réels et d'ordre) - tableau n° 7

Libellé	Investissement 2016 (en €)	Fonctionnement 2016 (en €)	Total 2016
recettes totales			
montant voté au budget primitif	12 011 930,00	24 023 860,00	36 035 790,00
montant voté	16 761 998,17	33 053 394,75	49 815 392,92
total réalisé	1 430 980,00	24 228 330,74	25 659 310,74
taux de réalisation sur montant voté	8,54 %	73,30 %	51,51 %
taux de réalisation sur BP	11,91 %	100,85 %	71,21 %
dépenses totales			
montant voté au budget primitif	12 011 930,00	24 023 860,00	36 035 790,00
montant voté	16 761 998,17	33 053 394,75	49 815 392,92
total réalisé	10 114 263,94	15 074 445,21	25 188 709,15
taux de réalisation sur montant voté	60,34 %	45,61 %	50,56 %
taux de réalisation sur BP	84,20 %	62,75 %	69,90 %
résultat de l'exercice	-8 683 283,94	9 153 885,53	470 601,59

Libellé	Investissement 2016 (en €)	Fonctionnement 2016 (en €)	Total 2016
résultat antérieur reporté	-470 601,59	470 601,59	0,00
affectation du résultat à l'investissement		-470 601,59	-470 601,59
résultat de clôture	-9 153 885,53	9 153 885,53	0,00
restes à réaliser dépenses	0,00	0,00	0,00
restes à réaliser recettes	0,00	0,00	0,00
résultat disponible	-9 153 885,53	9 153 885,53	0,00

* y compris excédent de fonctionnement affecté à l'investissement et capitalisé (470 601,59 €).

b) - Les politiques publiques

Les crédits de paiement exécutés en 2016 sont répartis entre les politiques publiques de la manière suivante :

Compte administratif 2016 - budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe - synthèse par politique publique - toutes sections - mouvements réels (en M€) - tableau n° 8

Politiques publiques	Dépenses			Recettes		
	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
Aménagement urbain	13,64	0,00	13,64	6,73	0,00	6,73
cohésion territoriale (dont Politique de la ville)	4,08		4,08	3,98		3,98
développement urbain	9,56		9,56	2,76		2,76
Ressources	0,00	0,00	0,00	7,38	0,00	7,38
gestion financière				7,38		7,38
Total	13,64		13,64	14,11		14,11

1 - Aménagement urbain

Cohésion territoriale

La poursuite des travaux d'aménagement des grands projets de ville (GPV) et ZAC situées en quartier en politique de la ville représente une dépense de 4,1 M€ et une recette de 4, M€.

Des opérations sont en phase travaux (création voirie, aménagement d'espaces publics, etc.). Il s'agit principalement :

- du GPV de la Grappinière à Vaulx en Velin : 1,5 M€,
- du projet urbain Mermoz nord à Lyon 8° : 1,6 M€,
- du GPV Armstrong - Vénissieux : 0,8 M€.

Les produits des cessions de terrains représentent 1,4 M€ et les participations reçues des partenaires de 2,5 M€.

Développement urbain

3 projets immobiliers se poursuivent pour une dépense de 9,6 M€ et une recette de 2,8 M€, avec des acquisitions et des phases de déconstruction, essentiellement sur la ZAC de la Soie à Villeurbanne.

2 - Ressources

Gestion financière

La recette est constituée de la subvention d'équilibre versée par le budget principal (7,4 M€).

5° - Le budget annexe du réseau de chaleur

Depuis le 1er janvier 2015, et selon l'article L 3641-1 du code général des collectivités territoriales, la Métropole dispose de la compétence pour la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbains, en lieu et place des communes situées sur son territoire.

L'activité est assujettie à la TVA. Les crédits de dépenses et recettes d'exploitation et d'investissement sont inscrits pour leur valeur hors taxes et la gestion de la TVA est assurée hors budget par le comptable public de la Métropole.

a) - Les résultats

Le compte administratif 2016 du budget annexe du réseau de chaleur est arrêté à 2,8 M€ en dépenses et 3,5 M€ en recettes.

Il affiche une dépense réelle de fonctionnement de 0,6 M€ et une recette de 2 M€.

L'autofinancement brut s'élève à 1,4 M€. Après remboursement du capital de la dette à hauteur de 1,2 M€, l'épargne nette s'élève à 0,2 M€.

Compte tenu des résultats antérieurs reportés et de l'affectation faite à l'investissement, le résultat de clôture affiche un solde positif de 1,3 M€.

Compte administratif 2016 - budget annexe du réseau de chaleur - synthèse (mouvements réels et ordres) - tableau n° 9

Libellé	Investissement 2016 (en €)	Fonctionnement 2016 (en €)	Total 2016
recettes totales			
montant voté au budget primitif	5 751 286,00	2 307 000,00	8 058 286,00
montant voté*	6 102 051,66	2 352 148,51	8 454 200,17
total réalisé	1 307 090,29	2 147 838,08	3 454 928,37
taux de réalisation sur montant voté	21,42 %	91,31 %	40,87 %
taux de réalisation sur BP	22,73 %	93,10 %	42,87 %
dépenses totales			
montant voté au budget primitif	5 751 286,00	2 307 000,00	8 058 286,00
montant voté*	6 141 386,00	2 998 157,00	9 139 543,00
total réalisé	1 377 571,21	1 447 391,77	2 824 962,98
taux de réalisation sur montant voté	22,43 %	48,28 %	30,91 %
taux de réalisation sur BP	23,95 %	62,74 %	35,06 %
résultat de l'exercice	-70 480,92	700 446,31	629 965,39
résultat antérieur reporté	39 334,34	606 674,15	646 008,49
affectation du résultat à l'investissement		39 334,34	39 334,34
résultat de clôture	-31 146,58	1 346 454,80	1 315 308,22
restes à réaliser dépenses	0,00	0,00	0,00
restes à réaliser recettes	0,00	0,00	0,00
résultat disponible	-31 146,58	1 346 454,80	1 315 308,22

b) - Les politiques publiques

Les crédits de paiement exécutés en 2016 sont répartis entre les politiques publiques de la manière suivante :

Compte administratif 2016 - budget annexe du réseau de chaleur - synthèse par politique publique - toutes sections - mouvements réels (en M€) - tableau n° 10

Politiques publiques	Dépenses			Recettes		
	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
Environnement	0,19	0,09	0,29	2,03	0,51	2,54
transition énergétique	0,19	0,09	0,29	2,03	0,51	2,54
Ressources	0,46	1,16	1,62	0,00	0,00	0,00
gestion financière	0,46	1,16	1,62			
Total	0,65	1,26	1,91	2,03	0,51	2,54

1 - Environnement

Transition énergétique

Les dépenses portent uniquement sur les frais d'entretien du réseau et de la chaufferie de Vaulx en Velin, soit 0,2 M€ pour la maintenance et 0,1 M€ pour des travaux d'investissement sur la chaufferie et l'extension du réseau.

Les redevances contractuelles perçues des délégataires exploitant les réseaux représentent 2 M€ de recettes.

Une recette d'investissement de l'ANRU liée à la réalisation du réseau de chauffage urbain de Vaulx en Velin et de la chaufferie est réalisée pour 0,5 M€.

2 - Ressources

Gestion financière

Le remboursement du capital de la dette s'élève à 1,2 M€ et le paiement des intérêts à 0,4 M€.

En l'absence d'emprunt nouveau, l'encours de la dette est de 14,6 M€ au 31 décembre 2016.

6° - Le budget annexe du restaurant administratif

L'obligation fiscale d'assujettissement à la TVA des cantines administratives, offrant droit à déduction de la taxe sur les dépenses, justifie un budget annexe afin d'individualiser les dépenses et les recettes afférentes à cette activité. La TVA, due et récupérée, est gérée hors budget par le comptable public de la Métropole. Les crédits de dépenses et recettes d'exploitation et d'investissement sont inscrits pour leur valeur hors taxes dans le compte administratif.

Ce budget s'équilibre par une subvention du budget principal.

a) - Les résultats

Le compte administratif 2016 du budget annexe du restaurant administratif est arrêté à 3,2 M€ en recettes et 3,2 M€ en dépenses.

Le résultat de clôture affiche un solde positif de 4 500 €.

Compte administratif 2016 - budget annexe du restaurant administratif - synthèse (mouvements réels et ordres) - tableau n° 11

Libellé	Investissement 2016 (en €)	Fonctionnement 2016 (en €)	Total 2016
recettes totales			
montant voté au budget primitif	198 000,00	3 343 798,00	3 541 798,00
montant voté*	213 000,00	3 360 931,44	3 573 931,44
total réalisé	183 692,91	3 013 239,91	3 196 932,82
taux de réalisation sur montant voté	86,24 %	89,65 %	89,45 %
taux de réalisation sur BP	92,77 %	90,11 %	90,26 %
dépenses totales			
montant voté au budget primitif	198 000,00	3 343 798,00	3 541 798,00
montant voté*	213 000,00	3 360 931,44	3 573 931,44
total réalisé	183 692,91	3 008 739,91	3 192 432,82
taux de réalisation sur montant voté	86,24 %	89,52 %	89,33 %
taux de réalisation sur BP	92,77 %	89,98 %	90,14 %
résultat de l'exercice	0,00	4 500,00	4 500,00
résultat antérieur reporté	0,00	0,00	0,00
affectation du résultat à l'investissement		0,00	0,00
résultat de clôture	0,00	4 500,00	4 500,00
restes à réaliser dépenses	0,00	4 500,00	4 500,00
restes à réaliser recettes	0,00	0,00	0,00
résultat disponible	0,00	0,00	0,00

b) - Les politiques publiques

Les crédits de paiement exécutés en 2016 sont répartis entre les politiques publiques de la manière suivante :

Compte administratif 2016 - budget annexe du restaurant administratif - synthèse par politique publique - toutes sections - mouvements réels (en M€) - tableau n° 12

Politiques publiques	Dépenses			Recettes		
	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
Ressources	2,88	0,02	2,90	2,85	0,05	2,90
fonctionnement de l'institution	2,88	0,02	2,90	0,81		0,81
gestion financière	0,00		0,00	2,04	0,05	2,09
Total	2,88	0,02	2,90	2,85	0,05	2,90

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 2,9 M€, dont le poste le plus important est la rémunération du personnel avec 1,8 M€.

Les dépenses concernant les produits alimentaires s'élèvent à 0,8 M€.

Les recettes de fonctionnement encaissées en 2016 (0,8 M€) proviennent de la facturation des repas pris au self et de la facturation aux services des prestations assurées par le restaurant officiel.

La participation d'équilibre du budget principal de 2 M€ est retracée en gestion financière.

III - Les autorisations de programme et autorisations d'engagement

La Métropole pilote ses projets d'investissement dans le cadre d'une programmation pluriannuelle des investissements (PPI) couvrant la période 2015-2020, adoptée par délibération n° 2015-0475 du 6 juillet 2015. La PPI 2015-2020, estimée à 3 520 M€ de dépenses (350 M€ de recettes) sur l'ensemble des budgets de la collectivité fait l'objet d'une gestion en autorisations de programme (AP) et crédits de paiement (CP).

La Métropole gère, par ailleurs, une partie de ses crédits de fonctionnement au moyen d'autorisations d'engagement (AE) et de CP, notamment, pour le versement de certaines subventions ou la gestion des opérations d'urbanisme en régie directe.

Les AP/AE déterminent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des dépenses pluriannuelles.

Les CP fixent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP/AE correspondantes (article L 3661-7 du code général des collectivités territoriales -CGCT-).

Le montant des AP/AE peut être révisé à chaque étape budgétaire.

Une fois votées, les AP nouvelles peuvent être individualisées. Cette étape consiste à réserver un financement sur une AP globale pour l'attribuer spécifiquement à une opération déterminée. La décision d'individualisation appartient au Conseil de la Métropole qui peut délibérer en ce sens lors de chaque séance. Ce dispositif permet de maîtriser le rythme de lancement des projets en fixant chaque année la limite supérieure des dépenses d'investissement nouvelles qui pourront être engagées.

Un bilan de la gestion pluriannuelle est présenté chaque année lors du vote du compte administratif.

1° - Les autorisations de programme/crédits de paiement réalisés en 2016

a) - Individualisations des opérations nouvelles

Les AP ouvertes en 2016 ont permis le lancement des projets qui remplissaient les conditions réglementaires et opérationnelles pour entrer en phase de réalisation.

Au budget primitif (BP) 2016, approuvé par le Conseil de la Métropole, par délibération n° 2016-1011 du 21 mars 2016, le montant plafond des AP nouvelles ou complémentaires de dépenses a été fixé à 502,5 M€ tous budgets, dont 444,3 M€ au budget principal.

Ce montant d'AP a été reconduit en dépenses lors de la décision modificative n° 1 votée par le Conseil métropolitain le 27 juin 2016, puis amendé par délibération en novembre 2016 : le budget annexe des eaux a alors été augmenté de 10 M€ d'AP nouvelles, le budget principal étant diminué d'autant.

Au terme de l'exercice 2016, 93 % des AP/CP ont été individualisées en dépenses et 76 % en recettes, représentant 467 M€ d'AP de dépenses, dont 405,3 M€ au budget principal, et 53,2 M€ d'AP de recettes, dont 51,8 M€ au budget principal.

Ces montants sont répartis par politiques publiques comme suit :

Montants individualisés en M€, tous budgets (opérations récurrentes et projets)

Politiques publiques	Dépenses	Recettes
Économie, éducation, culture, sport	65,63	7,24
culture	2,61	0,00
développement économique et compétitivité de la Métropole	7,40	0,35
éducation	38,37	0,00
enseignement supérieur et recherche	6,06	0,00
rayonnement et attractivité de la Métropole	0,52	0,46

Politiques publiques	Dépenses	Recettes
sport	0,25	0,00
ville intelligente et politique numérique	10,42	6,43
Solidarités et habitat	72,48	14,95
habitat et logement	71,01	14,95
politique de l'enfance et de la famille	0,35	0,00
politique du vieillissement	1,12	0,00
protection maternelle et infantile et prévention-santé	0,00	0,00
Aménagement du territoire	89,50	13,76
cohésion territoriale (dont Politique de la ville)	23,44	8,32
développement urbain	47,37	5,33
espaces publics : conception, entretien et gestion du domaine public	18,69	0,11
Mobilité	149,12	15,96
mobilité des biens et des personnes	149,12	15,96
Environnement	68,32	1,30
cycle de l'eau	49,84	0,00
cycle des déchets	8,94	0,00
espaces naturels, agricoles et fluviaux	2,58	0,00
qualité de vie - santé & environnement - risques	6,72	0,36
transition énergétique	0,24	0,94
Ressources	21,94	0,00
fonctionnement de l'institution	21,94	0,00
Total	466,99	53,21

Sur les 467 M€ d'AP individualisées, 302,1 M€ concernent les projets et 164,9 M€ ont trait aux opérations récurrentes.

Économie, éducation, culture, sport

Les interventions relatives à la **culture** émargent majoritairement à la section de fonctionnement. Il convient cependant de noter que 0,7 M€ a été consacré au désamiantage et au réaménagement des loges et espaces de stockage des Nuits de Fourvière, situés dans le théâtre gallo-romain.

En matière de **développement économique et compétitivité de la Métropole**, 4,4 M€ sont affectés aux interventions sur les espaces publics des zones industrielles ou d'activité économiques tel que défini dans le schéma d'accueil des entreprises (SAE) adopté par la Communauté urbaine en 2009.

Dans ce cadre, 3,2 M€ permettent la requalification de la zone industrielle (ZI) de Meyzieu-Jonage et de ses abords. L'objectif est de remettre à niveau l'accessibilité et l'image du site historique et de conduire à un apaisement de la circulation des poids lourds. 1,2 M€ est consacré à la réalisation d'interventions plus ponctuelles non territorialisées.

3 M€ participent au financement du projet d'approche systémique multi-échelle pour les procédés de production industrielle (SYSPROD), prévu par le contrat de plan État-Région (CPER), portant ainsi la participation

métropolitaine à 4 M€. Ce projet partenarial porté par l'Université Claude Bernard Lyon 1 vise à développer sur le territoire des outils favorisant l'innovation dans les domaines de la catalyse et des matériaux polymères.

La politique de l'**éducation** recouvre principalement les collèges. Hors opérations récurrentes de gros entretien, la Métropole a alloué en 2016 12,5 M€ à la construction d'un nouveau collège à Lyon 8° et à la préfiguration (ouverture provisoire) d'un nouveau collège à Villeurbanne, conformément aux projections académiques d'effectifs. Ce nouveau collège villeurbannais bénéficie par ailleurs d'une autorisation de programme de 9 M€.

En termes d'**enseignement supérieur et de recherche**, 3 M€ sont destinés à la construction d'un bâtiment afin d'abriter la plate-forme technologique PROVADEMSE, située sur le campus Lyon Tech-La Doua à Villeurbanne. Cette opération, menée sous maîtrise d'ouvrage de l'Institut national des sciences appliquées, est inscrite au CPER et financée également à hauteur de 3 M€ par la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

La restructuration du pôle matériau du campus est également inscrite au CPER. La deuxième tranche mobilise ainsi 1 M€ en partenariat avec l'INSA. Ces projets s'inscrivent globalement dans le futur quartier de la chimie qui regroupera l'ensemble des compétences scientifiques sur le campus.

La requalification du campus Lyon Santé Est, implantation majeure de l'Université Claude Bernard Lyon 1, se poursuit. La seconde tranche, inscrite au CPER, concerne le bâtiment principal de l'école Rockefeller et, pour ce qui relève plus particulièrement du soutien métropolitain, l'implantation de l'institut neuro-myogène (INMG). 1 M€ en permet le subventionnement.

En matière de **rayonnement et d'attractivité**, 0,4 M€ concerne l'attribution d'une subvention à la ville de Porto Novo au Bénin destinée à la construction d'un centre de tri semi-mécanisé. Ce projet est financé à due concurrence par l'Agence française de développement.

Concernant la **ville intelligente et la politique numérique**, 4 M€ sont consacrés aux expérimentations du support unique Pass urbain dans le cadre d'une convention de recherche et développement avec la société Sopra-Stéria. Celle-ci participe à hauteur de 1 M€ au projet afin d'offrir un bouquet de services urbains aux usagers métropolitains. Par ailleurs, 1,3 M€ est plus spécifiquement affecté au projet de guichet numérique.

L'extension des capteurs, permettant le contrôle des carrefours à feux, participe à l'amélioration du fonctionnement du système de régulation du trafic CRITER qui assure une surveillance automatisée des équipements. 3 M€ sont alloués à cet objectif qui concourt à une diminution de la saturation du trafic et répond aux enjeux environnementaux. La Commission européenne ainsi que la Caisse des dépôts et consignations financent ce projet, inscrit dans le programme d'investissements d'avenir - action Ville de demain, à hauteur de 5,4 M€.

Solidarité et habitat

Concernant l'**habitat et le logement**, les réserves foncières pour le logement social sont portées à 11 M€. Les aides à la pierre pour le parc public et privé ont bénéficié de 40 M€ d'AP nouvelles (15 M€ de recettes). Les subventions éco-rénovation en faveur de la réhabilitation énergétique performante des logements et immeubles d'habitation atteignent désormais 7,5 M€ grâce au vote d'une autorisation de programme complémentaire de 4 M€.

Aménagement du territoire

En termes de **cohésion territoriale**, la participation de la Métropole à la remise à titre onéreux des équipements publics d'infrastructure de la zone d'aménagement concerté (ZAC) de la Duchère à Lyon 9° représente 8,4 M€. Les acquisitions foncières de la partie Nord de la ZAC Terraillon à Bron représentent 4 M€. Une subvention d'équipement de 1,7 M€ à la Société anonyme Gabriel Rosset contribuera à la démolition de la résidence Vert Buisson, afin de permettre la mutation économique du quartier Saint Jean à Villeurbanne et le relogement des habitants, dans un cadre bénéficiant d'une meilleure mixité résidentielle.

Au niveau du **développement urbain**, 15 M€ permettront de réaliser les acquisitions foncières et évictions commerciales sur la place Béraudier à Lyon 3° dans le cadre de la zone d'activité commerciale (ZAC) Part-Dieu ouest.

La réalisation des travaux des espaces publics du projet urbain partenarial (PUP) Gimenez à Vaulx en Velin et le reversement à la Commune des participations sur les superstructures mobilisent 3,5 M€ en dépenses et 2,4 M€ en recettes de la part du promoteur immobilier Altarea Cogedim.

Une subvention de 3 M€ au profit de l'État concourt à la réalisation du programme d'études et de travaux de la première phase d'aménagement de la bretelle assurant la liaison Irigny-A7 nord, pour un coût total estimé à 4,5 M€.

La 2ème tranche des aménagements des espaces publics du quartier des Barolles à Saint Genis Laval requiert 2 M€ avec une participation de la Commune de 0,6 M€.

Les acquisitions foncières destinées au développement de l'activité économique sur le secteur Grand-Clément à Villeurbanne mobilisent 2 M€ et celles du secteur Tase à Vaulx en Velin 1,6 M€ portant le montant de cette dernière opération à 11,6 M€.

1,8 M€ est consacré à la maîtrise d'œuvre de la place des Terreaux dans le cadre de l'opération Cœur de Presqu'île à Lyon 1er et Lyon 2°.

La requalification du quartier de la Bégude à Feyzin s'inscrit dans le cadre d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique (CMOU). Le lancement des études de maîtrise d'œuvre et les travaux d'infrastructure requièrent une AP complémentaire de 1,8 M€ (0,4 M€ en recettes).

En matière de **conception, entretien et gestion des espaces publics**, 3,4 M€ sont affectés à Lyon 2°, aux aménagements attendant au Grand Hôtel Dieu, quai Jules Courmont, place de l'Hôpital et rues adjacentes, portant l'AP totale à 4,3 M€.

La requalification du centre-bourg d'Albigny mobilise une AP complémentaire de 1,6 M€ portant le coût de l'opération à 2,2 M€. 2,3 M€ sont affectées à la création d'un bassin de rétention, lié au réaménagement du parking Rancé à Genay, portant le coût de l'opération à 2,7 M€.

1,1 M€ est destiné à la rénovation des blocs sanitaires des parcs de Lacroix Laval et Parilly.

Mobilité

Au sein de la politique de **mobilité des biens et des personnes**, 17,2 M€ concernent les travaux de mise en double site propre du trolleybus C3, entre le quai Augagneur et le périphérique Laurent Bonneval, sur les Communes de Lyon et Villeurbanne (1,5 M€ en recettes).

16,6 M€ (2,2 M€ en recettes) permettent les travaux du tramway T6 réalisés pour partie sous maîtrise d'ouvrage du SYTRAL et pour partie sous maîtrise d'ouvrage métropolitaine dans les Villes de Bron, Lyon et Vénissieux.

15 M€ sont mobilisés en dépenses (1,7 M€ en recettes) par la première phase de restructuration du pôle d'échanges multimodal (PEM) de Perrache portant le montant des autorisations de programme à 17,1 M€ en dépenses et 1,9 M€ en recettes. Ils permettront notamment l'aménagement de la voute ouest et les travaux de voirie qui l'accompagnent. Le désamiantage, la reprise de la structure des trémies et l'accessibilité du centre d'échanges nécessitent 1,8 M€.

La signature du protocole d'accord de financement avec l'État d'un diffuseur complet sur l'autoroute A46, à Quincieux, nécessite une AP de 10,1 M€. L'État s'est engagé pour un montant équivalent. Les autres collectivités bénéficiaires vont également être appelées à participer au projet dont elles tirent bénéfice en termes d'accessibilité des habitants et des entreprises, grâce à la création d'un nouveau point de franchissement de la Saône.

L'extension du réseau cyclable structurant, inscrite dans le plan d'actions pour les mobilités actives, requiert 7 M€ (2,3 M€ en recettes).

La création d'une halte ferroviaire et l'aménagement des dessertes du site d'Yvours à Irigny, en partenariat avec la SNCF réseaux, mobilisent 2,3 M€ portant le montant de l'opération à 3,9 M€.

Les travaux d'aménagement des rues Yves Farges et Danielle Casanova à Givors et la réfection des réseaux d'eau attendant nécessitent une AP complémentaire de 2,9 M€, portant le montant total du projet à 3,1 M€.

L'aménagement de la rive droite du canal de Miribel permet de finaliser le dernier tronçon de l'anneau bleu pour sa partie métropolitaine, sur les Communes de Caluire et Cuire et Rillieux la Pape, à hauteur de 1,5 M€ en dépenses (0,5 M€ en recettes).

1,6 M€ est prévu pour le prolongement de la voie Louis Vignon à Charly et 1 M€ est dédié à l'aménagement de la rue Zipfel à Albigny sur Saône.

La requalification des voiries du centre à Solaize se poursuit avec une deuxième tranche estimée à 1,3 M€. L'aménagement de la rue Mélina Mercouri à Meyzieu est également estimée à 1,3 M€.

Les aménagements du parking de la gare à Vernaison requièrent 0,5 M€.

Environnement

La politique relative au **cycle de l'eau** porte le projet de restructuration du collecteur de l'Yzeron sur les Communes de Francheville, La Mulatière, Oullins et Sainte Foy lès Lyon à hauteur de 6,4 M€ en sus des 11,4 M€ déjà réalisés lors du précédent mandat.

Préalablement à la réalisation des travaux d'aménagement et de voirie du projet Part-Dieu, il convient de procéder au déplacement des réseaux d'eau et d'assainissement tout en renouvelant plusieurs canalisations vétustes pour un montant de 8,3 M€. De même, la canalisation sous le vieux Rhône sur le site de Crépieux Charmy à Rillieux la Pape permet l'alimentation en eau potable de l'agglomération. Son renouvellement mobilise 2,8 M€

2,4 M€ sont dédiés aux travaux de mise en place d'un réseau séparatif d'eaux pluviales, de renouvellement d'eau potable et de requalification de la voirie concernant le chemin de l'indiennerie à Saint Cyr au Mont d'Or.

La réhabilitation du collecteur des eaux usées du quai de la Pêcherie à Lyon 1er requiert 2 M€

En matière d'**espaces naturels agricoles et fluviaux**, 0,9 M€ est consacré à la charte de partenariat 2016-2021 à conclure entre la Métropole et Voies navigables de France (VNF), pour la réalisation d'un programme global d'investissements sous maîtrise d'ouvrage de VNF, dont 1,8 M€ de travaux de restauration de la façade fluviale cofinancé à parité par les 2 partenaires. Il s'agit, dans le cadre de l'élaboration d'un schéma des bateaux stationnaires, d'aménager et exploiter les appontements destinés aux paquebots fluviaux et de s'entendre sur les grands principes d'intervention et de gestion des berges.

La lutte contre les inondations constitue un élément fort de la politique de **qualité de vie, santé, environnement et risques**. La Métropole assure la continuité de son engagement aux côtés du Syndicat d'aménagement et de gestion de l'Yzeron, du Ratier et du Charbonnières (SAGYRC) auquel elle attribue une subvention d'équipement de 3,3 M€, destinée aux études et travaux de lutte contre les inondations sur le bassin versant de l'Yzeron et de ses affluents.

1,1 M€ permet la signature des conventions de financement liées aux obligations des plans de prévention des risques technologiques (PPRT) de Saint Genis Laval, Genay et Neuville sur Saône. Elles organisent les participations aux mesures foncières de chaque financeur (État, exploitant des installations à l'origine des risques et collectivités compétentes).

En matière de **transition énergétique**, l'ouverture d'une autorisation de programme de 0,9 M€ permet d'encaisser la participation de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) dans le cadre de la réalisation d'une chaufferie biomasse à Vaulx en Velin.

Ressources

Les dépenses relatives aux systèmes d'informations participent au **fonctionnement de l'institution**. Ceux-ci doivent subir des évolutions conséquentes liées à l'organisation métropolitaine et à la lutte contre l'obsolescence de certaines applications. La refonte du système d'information des ressources humaines, dont la maintenance n'est plus assurée par l'éditeur et qui regroupe une dizaine d'outils, mobilise 2,5 M€. Il permettra d'améliorer le niveau de performance de la gestion des ressources humaines et de diminuer les coûts directs et indirects du système.

La refonte de l'outil du système d'assainissement (projet Camele'Eau 0,9 M€), nécessaire à l'industrialisation et à la fiabilisation du processus de collecte et de diffusion des données de l'auto surveillance, permettra de faire face aux exigences réglementaires. Il s'agit particulièrement de la fourniture de données consolidées aux services de l'État, ce qui permet à la Métropole de bénéficier des primes d'épuration versées par l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse.

L'installation des services requiert 1,4 M€. Elle concerne notamment le service du placement familial, le service des taxis, les locaux syndicaux, les groupes politiques, le service proximité de la direction de l'innovation numérique et des systèmes d'informations, le service voirie mobilité urbaine, le service du courrier, etc.

b) - Évolution du stock des AP

Il s'agit ici de préciser les crédits consommés sur les opérations nouvellement individualisées comme sur les opérations en cours.

La réalisation en 2016, par politique publique, tous budgets, sur le périmètre PPI se répartit de la manière suivante :

Montants consommés, tous budgets, en M€ (opérations récurrentes et projets)

Politique publique	Dépenses en M€			Recettes en M€		
	Stock API au 31/12/2016	Réalisé 2016	Reste à réaliser	Stock API au 31/12/2016	Réalisé 2016	Reste à réaliser
Économie, éducation, culture, sport	320,20	59,35	260,85	35,64	4,50	31,14
culture	15,01	7,76	7,25	0,01	0,00	0,01
développement économique et compétitivité de la Métropole	40,97	7,34	33,63	3,52	1,16	2,36
éducation	148,17	29,10	119,07	0,68	0,31	0,37
enseignement supérieur et recherche	91,18	10,38	80,80	22,93	2,36	20,57
rayonnement et attractivité de la Métropole	1,77	0,09	1,68	1,25	0,01	1,24
sport	4,91	1,30	3,61	0,00	0,00	0,00
ville intelligente et politique numérique	18,19	3,39	14,80	7,25	0,67	6,58
Solidarités et habitat	292,83	72,33	220,50	71,78	9,14	62,64
compensation du handicap	0,00	0,00	0,00	0,05	0,00	0,05
habitat et logement	287,31	68,46	218,85	71,73	9,14	62,59
politique de l'enfance et de la famille	3,91	2,66	1,25	0,00	0,00	0,00
politique du vieillissement	1,48	1,11	0,37			
protection maternelle et infantile et prévention-santé	0,13	0,09	0,03			
Aménagement du territoire	290,11	106,86	183,25	107,56	45,35	62,21
cohésion territoriale (dont Politique de la ville)	117,19	50,50	66,69	49,77	18,38	31,39
développement urbain	127,69	45,93	81,76	42,70	23,21	19,49
espaces publics : conception, entretien et gestion du domaine public	45,23	10,43	34,80	15,10	3,77	11,33
Mobilité	375,86	81,73	294,13	37,54	11,98	25,56
mobilité des biens et des personnes	375,86	81,73	294,13	37,54	11,98	25,56
Environnement	154,53	47,26	107,27	12,81	2,67	10,14
cycle de l'eau	96,30	26,16	70,13	3,17	1,71	1,46
cycle des déchets	18,18	6,51	11,68	0,43	0,26	0,17
espaces naturels, agricoles et fluviaux	9,41	2,88	6,54	0,40	0,20	0,20
qualité de vie - santé & environnement - risques	27,50	10,55	16,95	4,67	0,00	4,67
transition énergétique	3,13	1,15	1,98	4,14	0,51	3,64
Ressources	73,25	29,90	43,35	0,92	0,01	0,91
fonctionnement de l'institution	66,77	24,93	41,84	0,92	0,01	0,91
gestion financière	6,48	4,97	1,52			
Total	1 506,78	397,43	1 109,36	266,25	73,65	192,60

Le stock d'API correspond aux AP, individualisées en 2016 et antérieurement, auxquelles on retranche les CP réalisés jusqu'au 31 décembre 2015.

Le réalisé 2016 traduit les mandats ou titres émis en 2016. Les montants du réalisé 2016 par politique publique sont commentés dans le présent rapport au paragraphe II - **Présentation du compte administratif par budget.**

Tous budgets confondus, le montant réalisé en 2016 sur le périmètre PPI s'élève à :

- 397,4 M€ en dépenses, dont 368,1 M€ au budget principal,
- 73,6 M€ en recettes, dont 71,5 M€ au budget principal.

Tous budgets confondus, le montant restant à réaliser en 2016 sur le périmètre PPI s'élève à :

- 1 109,4 M€ en dépenses, dont 1 028,3 M€ au budget principal,
- 192,6 M€ en recettes, dont 187,1 M€ au budget principal.

Le taux de couverture permet de mesurer la durée nécessaire à la réalisation totale des autorisations de programme déjà individualisées, en formant l'hypothèse d'un niveau de mandatement équivalent à celui de l'exercice en cours. À l'issue de l'exercice 2016, il s'établit à 2 ans et 10 mois.

2° - Les autorisations d'engagement/crédits de paiement en 2016

Les nouvelles AE individualisées en 2016 représentent 35 M€. À fin 2016 le stock d'AE en cours s'établit à 110,2 M€ ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

Où l'intervention de monsieur le rapporteur précisant que :

Dans le paragraphe de l'exposé des motifs commençant par "Les budgets consolidés retraités, etc." de la section "**I - Les résultats tous budgets retraités**" il convient de lire :

"2 927,7 M€"

au lieu de :

"3 063,3 M€".

"Au sein du compte administratif 2016 - budget principal, présenté selon la maquette réglementaire :

L'annexe IV - B Annexes patrimoniales : annexe B1.2. Etat de la dette - Répartition par nature de dette page 169 est modifiée comme ci-après annexée ;"

DELIBERE

1° - Approuve les modifications proposées par monsieur le rapporteur.

2° - Donne acte de la présentation du compte administratif 2016 du budget principal et des budgets annexes de l'assainissement, des eaux, des opérations d'urbanisme en régie directe, du réseau de chaleur et du restaurant administratif ainsi que de la présentation des autorisations de programme et d'engagement.

3° - Constate les identités de valeur avec les indications portées au compte de gestion pour le résultat de l'exercice 2016, les données du bilan d'entrées et de sorties, les débits et les crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

4° - Arrête pour 2016 :

- au budget principal, les résultats de l'exercice à 148 612 965,62 €, de clôture à 84 298 568,93 €, les restes à réaliser en dépenses à 4 130 733,61 € et le disponible global à 80 167 835,32 €,

- au budget annexe de l'assainissement, les résultats de l'exercice à 23 632 713,97 €, de clôture à 14 835 394,98 €, les restes à réaliser en dépenses à 138 810 € et le disponible global à 14 696 584,98 €,

- au budget annexe des eaux, les résultats de l'exercice à 10 244 772,96 €, de clôture à 11 557 367,54 €, les restes à réaliser en dépenses à 649 681,64 € et le disponible global à 10 907 685,90 €,

- au budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe, les résultats de l'exercice à 470 601,59 €, avec, en l'absence de restes à réaliser, un disponible à affecter égal à 0,
- au budget annexe du réseau de chaleur, les résultats de l'exercice à 629 965,39 €, de clôture à 1 315 308,22 €, avec, en l'absence de restes à réaliser, un disponible à affecter égal à 1 315 308,22 €,
- au budget annexe du restaurant administratif, les résultats de l'exercice à 4 500 €, de clôture à 4 500 €, avec, les restes à réaliser en dépenses à 4 500 € et donc un disponible global à affecter égal à 0.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 3 août 2017.